



# Observatoire GEMAPI 2022

Etat de la mise en œuvre de la GEMAPI en Charente  
Rapport annuel





# SOMMAIRE

1. L'observatoire GEMAPI 2022 .....	1
2. Organisation territoriale de la GEMAPI en 2022 : .....	2
2.1. Organisation de la compétence GEMAPI au 31/12/2022.....	2
2.2. Les chiffres cle des collectivites GEMAPI.....	6
3. Moyens dévolus pour l'exercice de la compétence GEMAPI .....	9
3.1. Contexte technique .....	9
3.2. Moyens financiers .....	10
3.3. Moyens humains.....	15
4. Opérations GEMAPI 2022 : .....	22
4.1. Outils de programmation en place en 2022 .....	22
4.2. Eléments financiers relatifs aux opérations 2022 .....	24
4.3. La GEMAPI au sein des documents de planification des EPCI.....	26
4.4. Panorama des opérations 2022 .....	26

# LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Source des données issues des collectivités .....	41
ANNEXE 2 : Liste des EPCI membres des syndicats GEMAPI au 31/12/2022 .....	42
ANNEXE 3 : Contributions des EPCI membres des syndicats GEMAPI en 2022 .....	43
ANNEXE 4 : Outils de programmation en place au 31/12/2022 .....	46



# 1. L'OBSERVATOIRE GEMAPI 2022

L'**Observatoire GEMAPI 2022** constitue la quatrième édition de cette synthèse des données relatives à la **G**estion des **M**ilieus **A**quatiques et à la **P**révention des Inondations en Charente.



## OBJECTIF :

Fournir une **vision globale** de la gestion des rivières et bassins versants de notre territoire et des collectivités qui portent cette mission.



## CONTENU :

- Organisation territoriale de la GEMAPI
- Moyens financiers et humains
- Opérations menées en 2022
- La prise en compte de la GEMAPI dans les PLUI



Figure 1

Photographie d'illustration : La Tardoire

Crédit photo : Charente Eaux



## Zoom sur : **Origine et représentativité des données**

Les données traitées sont issues d'une enquête menée par Charente Eaux, auprès des EPCI et des syndicats GEMAPI locaux (**ANNEXE 1**), et de l'exploitation des rapports d'activités et des comptes administratifs 2022 des syndicats.

A noter : les données financières du Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud qui n'ont pu être collectées, ne sont pas intégrées aux calculs pour toutes les données financières. Deux collectivités supplémentaires ont été intégrées à l'enquête du fait de leur lien étroit avec des cours d'eau charentais : **SYMBA Bandiat Tardoire** et **CDC du Civraisien**.



## 2. ORGANISATION TERRITORIALE DE LA GEMAPI EN 2022 :

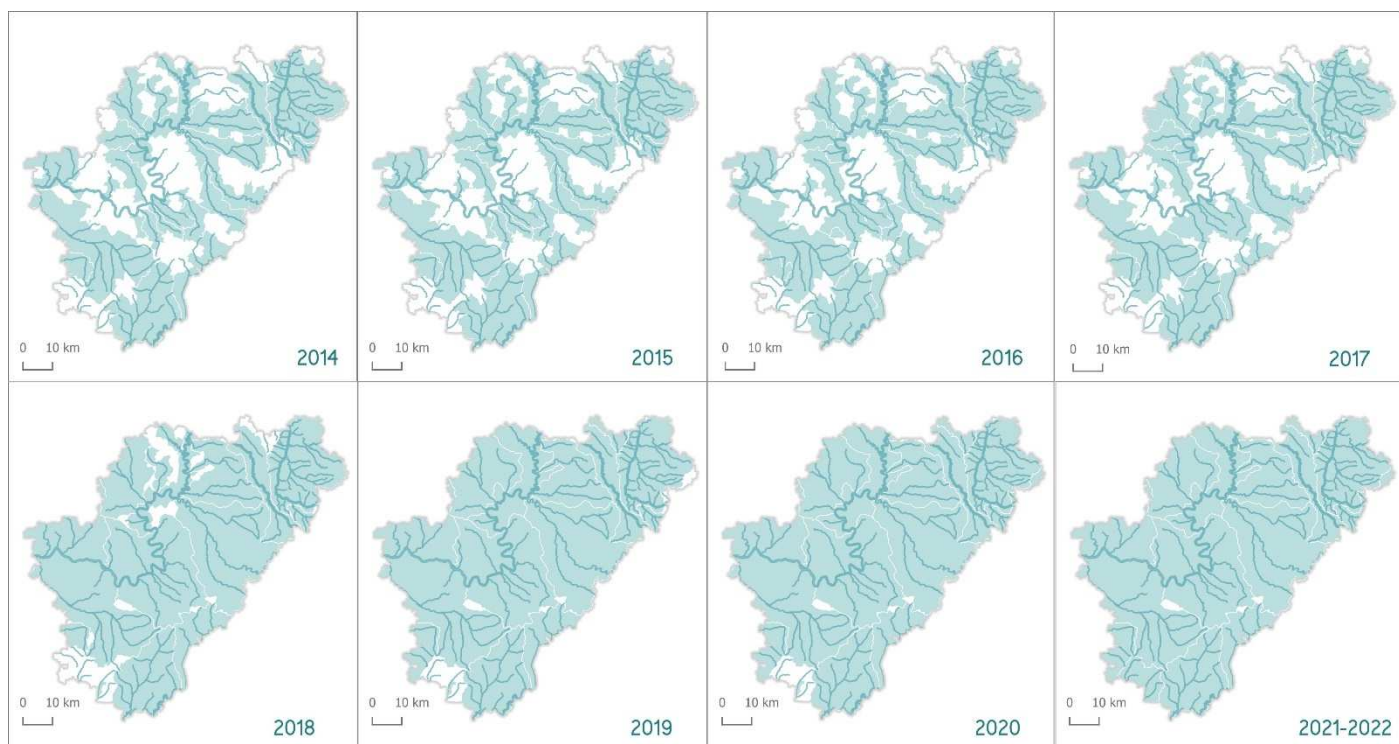
### 2.1. ORGANISATION DE LA COMPETENCE GEMAPI AU 31/12/2022

La liste des arrêtés inter-préfectoraux pris en 2022 pour formaliser des **évolutions statutaires** sont listés ci-après :

Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	<b>LABELLISATION EPAGE</b> (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) <b>AP du 07 Février 2022</b>
Syndicat Mixte de Gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMG Saye Galostre Lary)	<b>MODIFICATION STATUTS SYNDICAT SMG Saye Galostre Lary</b> Simplification des compétences du syndicat visant à ne conserver que les compétences GEMAPI et passage d'un syndicat à la carte à un syndicat mixte fermé – <b>AP du 23 Septembre 2022</b>

L'année 2022 marque l'aboutissement de la structuration de la GEMAPI sur le département de la Charente avec la **fusion du Syndicat Mixte du Bassin du Lary (SYMBAL) avec le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary.**

Le paysage territorial charentais, déjà bien organisé à la faveur de la création de la compétence GEMAPI en 2018, est ainsi désormais stabilisé avec la totalité du territoire couvert par un syndicat GEMAPI.

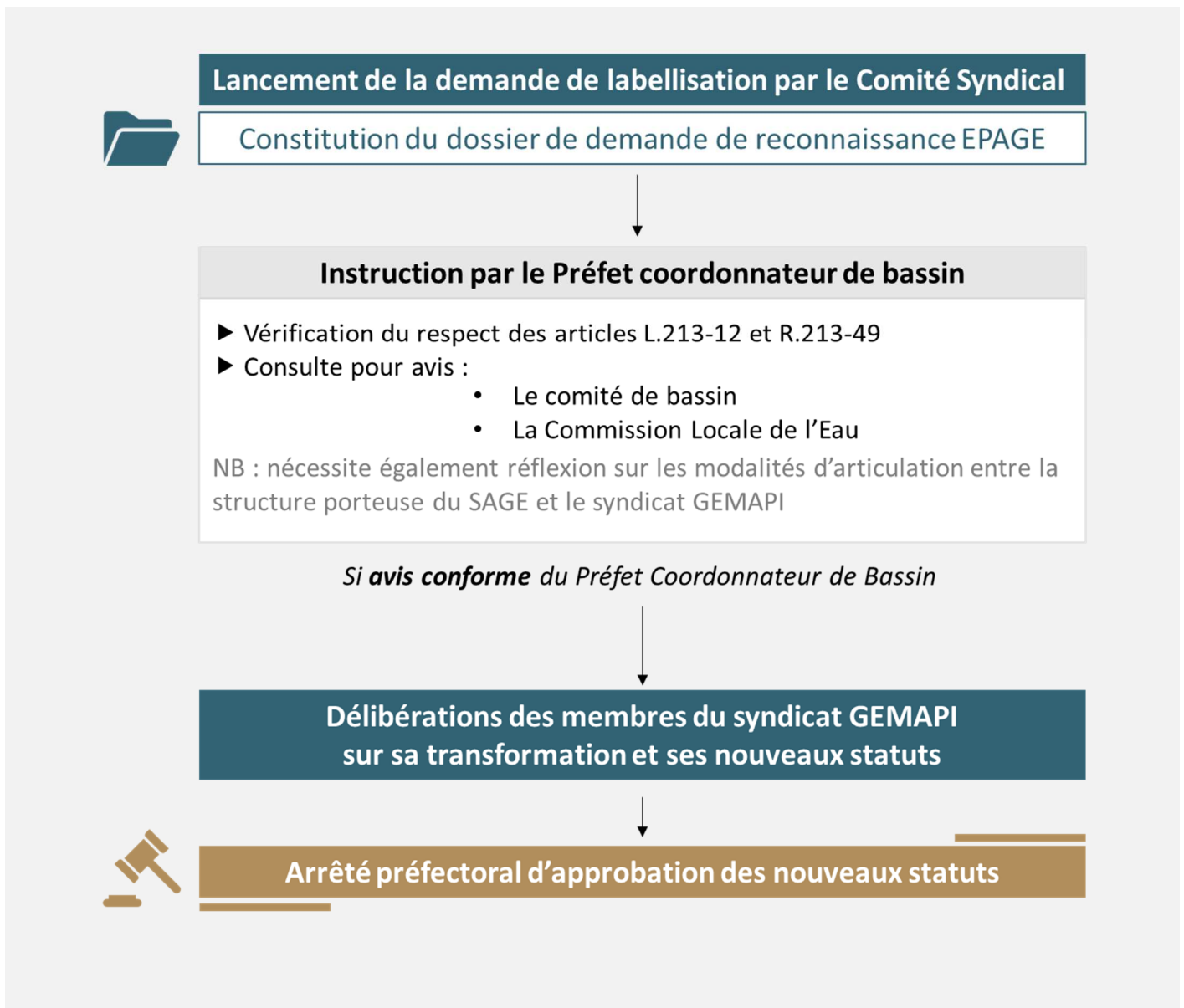


Les syndicats se tournent désormais vers une reconnaissance de cette structuration au travers de la **labellisation EPAGE** qui permet de les reconnaître comme structure constituée à une échelle hydrographique cohérente : le bassin versant (L 213-12 du Code de l'environnement). La labellisation « EPAGE » d'un syndicat vient ainsi officialiser sa structuration complète et adaptée pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. **Après le SAB Vienne en 2020, le SYMBA est le 2<sup>ème</sup> syndicat labellisé EPAGE de Charente.**

Des démarches similaires ont été engagées en 2022 par le **SMABACAB**, laissant espérer une éventuelle labellisation de ce syndicat en 2023.



## Zoom sur : La démarche de reconnaissance en tant qu'EPAGE



La Charente compte **15 syndicats GEMAPI** dont le territoire est situé tout ou partie sur le département.

**Seuls 3 de ces syndicats sont entièrement situés sur le département de la Charente**, les autres sont concernés par 1 ou plusieurs autres départements voisins.

2 collectivités situées hors département sont à considérer dans le paysage territorial local :

- La **Communauté de communes du Civraisien en Poitou**, qui exerce la compétence GEMAPI uniquement sur une partie de son territoire correspondant au bassin de la Charente non domaniale <sup>1</sup>;
- Le **SYMBA Bandiat Tardoire**, qui exerce la compétence GEMAPI sur les bassins amont du Bandiat et de la Tardoire. L'exercice de sa compétence GEMAPI s'inscrit ainsi en lien étroit avec le SYBTB qui gère l'aval de ces deux bassins versants.

Leurs territoires sont entièrement situés hors du Département de la Charente.

<sup>1</sup> Sur le reste de son territoire, correspondant à un autre bassin versant, la CDC du Civraisien a transféré la compétence GEMAPI au syndicat mixte des vallées du Clain sud.

Tableau 1

**Emprise des collectivités GEMAPI vis-à-vis du Département de la Charente**

Charente Eaux – Juillet 2023

	Emprise du territoire vis-à-vis des limites départementales de la Charente	Localisation du siège
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)	PARTIEL	Charente
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	EXCLUSIVEMENT EN CHARENTE	Charente
Syndicat d'Aménagement des rivières Bandiat, Tardoire et Bonnieure (SYBTB)	EXCLUSIVEMENT EN CHARENTE	Charente
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	PARTIEL	Charente
Syndicat du bassin versant du Né (SBV Né)	PARTIEL	Charente
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	EXCLUSIVEMENT EN CHARENTE	Charente
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	PARTIEL	Charente
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	PARTIEL	Charente
Syndicat Mixte des bassins Goire, Issoire et Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	PARTIEL	Charente
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	PARTIEL	Charente-Maritime
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SAB Vienne)	PARTIEL	Haute-Vienne
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	PARTIEL	Dordogne
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	PARTIEL	Charente-Maritime
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	PARTIEL	Vienne
Syndicat Mixte de Gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMG Saye Galostre Lary)	PARTIEL	Gironde
Communauté de communes du Civraisien en Poitou (CDC Civraisien)	X NON X	Vienne
Syndicat Mixte des Bassins Bandiat Tardoire (SYMBA Bandiat Tardoire)	X NON X	Haute-Vienne

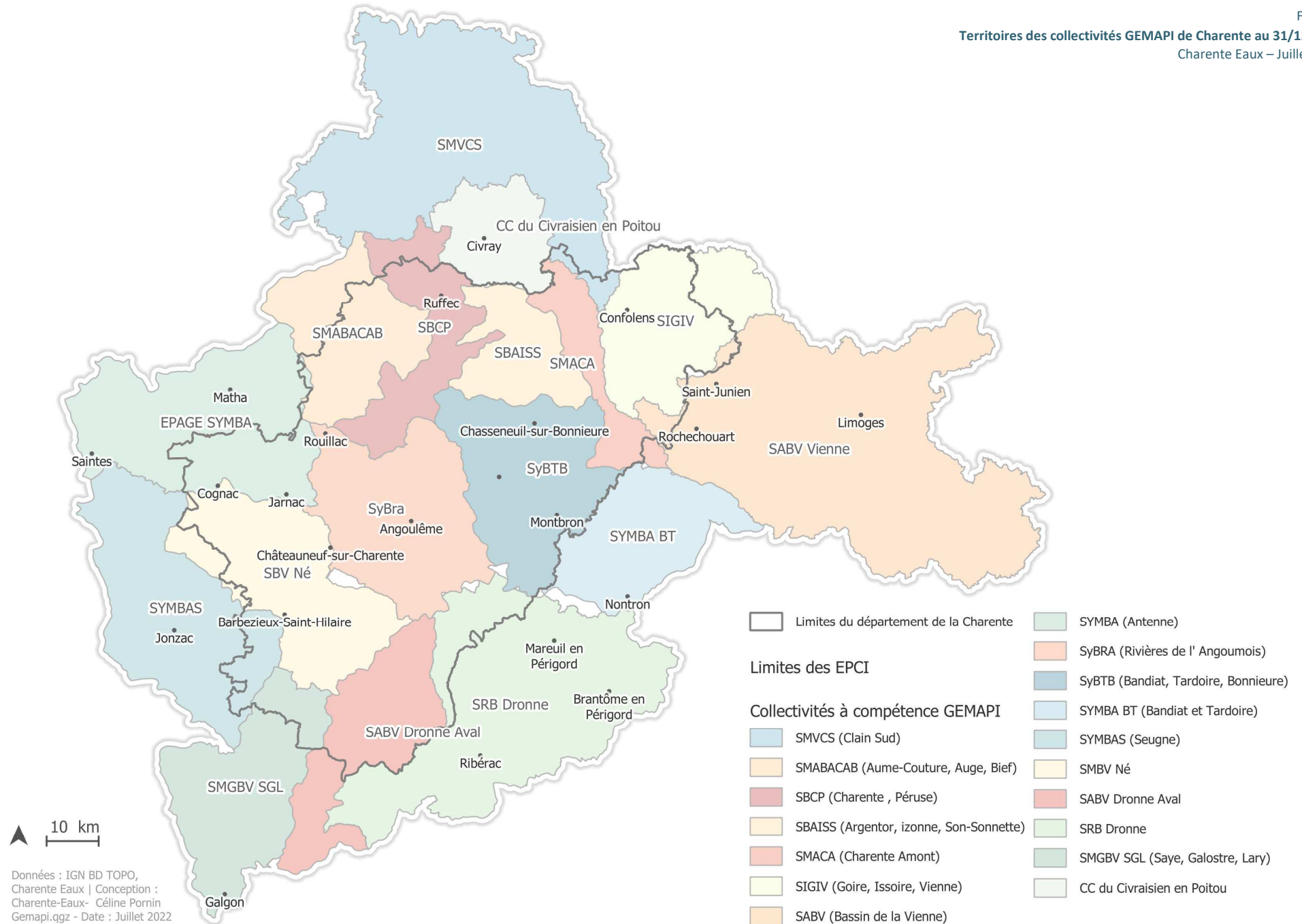
A noter :

Une partie du fleuve Charente (de Montignac-Charente jusqu'à Tonnay-Charente) est classée dans le **domaine public fluvial (« Charente domaniale »)**.

Ainsi, côté Charentais (de Montignac-Charente à Port du Lys), c'est le Département de la Charente qui en assure l'entretien et la gestion depuis l'arrêté préfectoral du 10 Janvier 2007.



Figure 3  
Territoires des collectivités GEMAPI de Charente au 31/12/2022  
Charente Eaux – Juillet 2023



## 2.2. LES CHIFFRES CLE DES COLLECTIVITES GEMAPI

La GEMAPI en Charente au 31 décembre 2022 c'est :

- 15 syndicats avec une **surface moyenne de 965 km<sup>2</sup>** (FIGURE 5), oscillant entre 300 km<sup>2</sup> pour le plus petit des syndicats GEMAPI et 2 330 km<sup>2</sup> pour le plus vaste ;
- Près de **15 700 km de cours d'eau gérés par ces 15 syndicats GEMAPI** sur l'ensemble de leurs bassins versants, qu'ils soient situés en Charente ou hors du département ;
- **5 780 km de tronçons hydrographiques sur le département de la Charente** (dont 260 km gérés par le Conseil Départemental et 5 520 km gérés par les syndicats).

Pour une vision complète des chiffres clés qui concernent les collectivités de cet observatoire, les données-clés du SYMBA Bandiat Tardoire et de la CDC du Civraisien en Poitou (pour la partie où elle exerce la GEMAPI), ont été intégrées dans la figure ci-après.

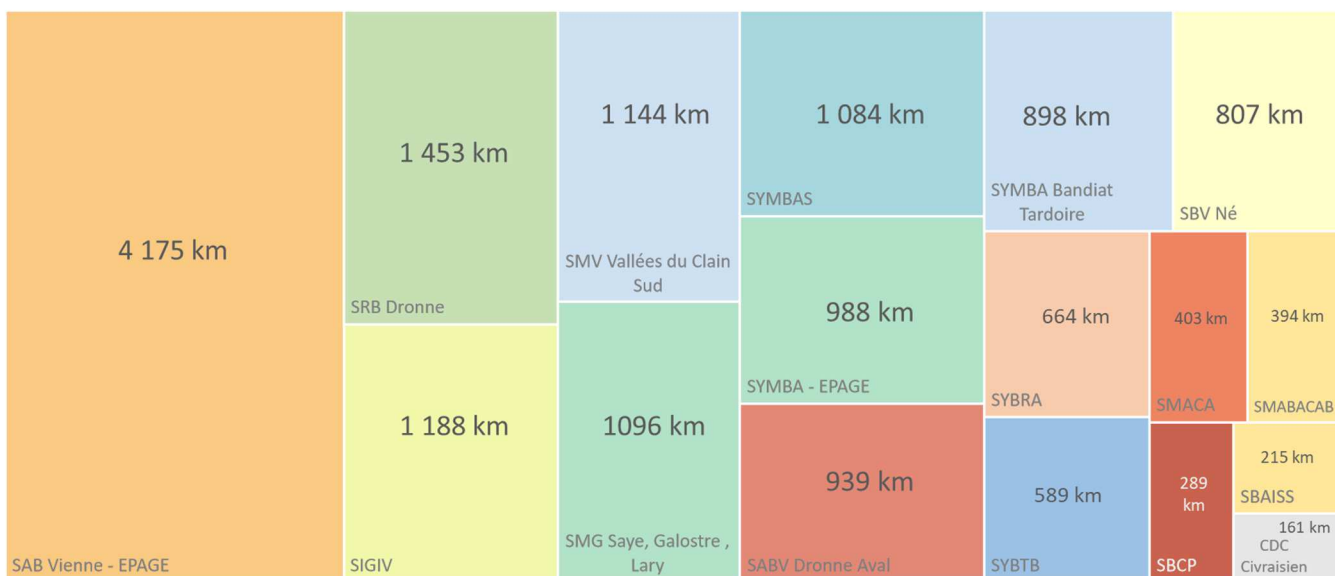
Figure 4  
**Comparaison schématique des surfaces et linéaires en gestion des syndicats GEMAPI au 31 décembre 2022**  
 Charente Eaux – Juillet 2023

*Nb : pour la CDC du Civraisien en Poitou, les chiffres rapportés correspondent seulement à la fraction de territoire où elle exerce la compétence GEMAPI en direct.*

### SURFACE EN GESTION



### LINEAIRE EN GESTION



Les informations administratives clés concernant les syndicats GEMAPI sont répertoriées au sein du **TABLEAU 2** :

- Nombre d'EPCI à fiscalité propre siégeant dans le syndicat ;
- Nombre de communes situées tout ou partie sur le territoire du syndicat ;
- Population.

Tableau 2

**Données administratives des collectivités GEMAPI au 31/12/2022**

Charente Eaux – Juillet 2023

*Nb : pour la CDC du Civraisien en Poitou, les chiffres rapportés correspondent seulement à la fraction de territoire où elle exerce la compétence GEMAPI en direct.*

	Nombre d'EPCI siégeant dans le syndicat	Nombre de communes situées dans le syndicat	Population calculée 2022	Evolution de la population entre 2021 et 2022
Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB)	5	57	12 242	↓
Syndicat du bassin des rivières de l'Angoumois (SYBRA)	5	72	154 842	↑ ↑
Syndicat d'Aménagement des rivières du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)	5	65	37 056	=
Syndicat d'aménagement du bassin versant Dronne Aval (SABVDA)	4	62	24 423	↓
Syndicat du bassin versant du Né	5	86	47 783	=
Syndicat des Bassins de l'Argentor, L'Izonne et Son-Sonnette (SBAISS)	3	37	8 654	↓
Syndicat Mixte d'Aménagement du bassin de la Charente Amont (SMACA)	2	28	5 480	↓
Syndicat des bassins Charente et Péruse (SBCP)	4	73	22 670	↓
Syndicat Mixte des bassins du Goire, de l'Issoire et de la Vienne en Charente Limousine (SIGIV)	2	31	16 398	=
Syndicat Mixte du bassin de l'Antenne (SYMBA)	5 + 1 convention	110*	89 436	↑ ↑
Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SAB Vienne)	11	117	298 147	↓
Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne (SRB Dronne)	5	82	40 632	↓ ↓
Syndicat Mixte du bassin de la Seugne (SYMBAS)	4	113	50 171	↑
Syndicat mixte des Vallées du Clain Sud (SMV Clain Sud)	6	64	60 842	↓
Syndicat Mixte de Gestion des bassins versants de la Saye, du Galostre et du Lary (SMG Saye Galostre Lary)	6	63	38 036	Non existant en 2021
Syndicat Mixte des bassins Bandiat Tardoire (SYMBA Bandiat Tardoire)	4	34	16 999	↓
CDC Civraisien	1	22	11 338	↓

\* dont 2 sous convention

Les noms des EPCI membres de chaque syndicat sont détaillés en **ANNEXE 2**.

Les données de populations peuvent être catégorisées comme suit.

Tableau 3

**Grandes catégories de population des collectivités GEMAPI au 31/12/2022**

Charente Eaux – Juillet 2023

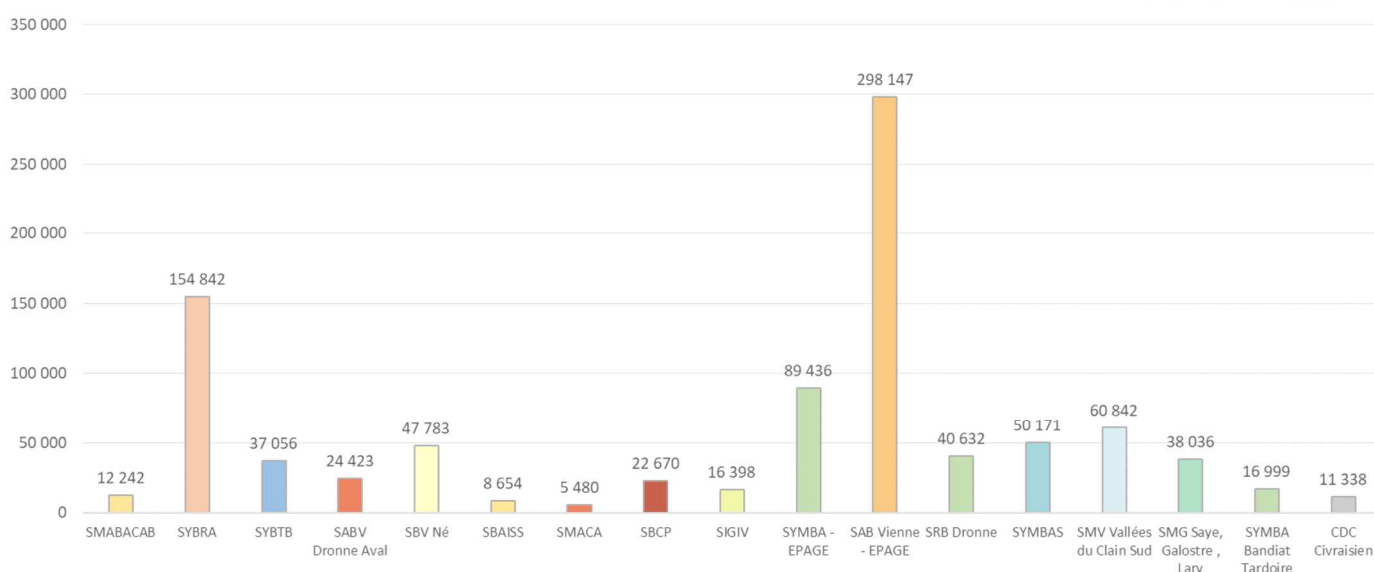
*Nb : pour la CDC du Civraisien en Poitou, les chiffres rapportés correspondent seulement à la fraction de territoire où elle exerce la compétence GEMAPI en direct.*

	Classe de population
SYBRA	Plus de 100 000 habitants
SAB Vienne - EPAGE	
SYMBA - EPAGE	De 50 000 à 99 000 habitants
SMV Vallées du Clain Sud	
SYMBAS	
SBV Né	De 25 000 à 49 999 habitants
SRB Dronne	
SMG Saye, Galostre , Lary	
SYBTB	
SABV Dronne Aval	
SBCP	Entre 10 000 et 24 999 habitants
SYMBA Bandiat Tardoire	
SIGIV	
SMABACAB	
CDC Civraisien	
SBAISS	
SMACA	Moins de 10 000 habitants

S'agissant des syndicats GEMAPI concernés par le département de la Charente, sur la base des données INSEE millésimées 2022 présentées dans le tableau 1, **deux tiers des syndicats GEMAPI présentent moins de 50 000 habitants** (FIGURE 5). On observe également que les territoires les moins peuplés sont ceux dont la dynamique d'évolution du nombre d'habitants est en baisse ce qui interroge quant à l'évolution de la capacité de financement des travaux de restauration sur ces territoires.

Le SAB Vienne, le SYBRA et le SYMBA constituent les syndicats les plus peuplés du fait de la présence sur leurs territoires d'aires urbaines conséquentes (Limoges métropole ; Grand Angoulême et Grand Cognac). Excepté sur ces trois syndicats, la **densité de population reste relativement faible**, de 18 habitants par km<sup>2</sup> pour les densités les plus faibles (SMACA) à 172 habitants par km<sup>2</sup> pour les densités les plus forte (SYBRA).

Figure 5  
Population INSEE 2022 des syndicats GEMAPI  
Charente Eaux – Juillet 2023





## 3. MOYENS DEVOLUS

### POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE GEMAPI :

#### 3.1. CONTEXTE TECHNIQUE

La densité de cours d'eau et les problématiques rencontrées par les syndicats sont très hétérogènes sur le territoire, ce qui induit mécaniquement des besoins et des stratégies politiques variables (ex. politiques inondations, zones humides, Natura 2000...).

De plus les différents plans de gestion des bassins versants ne sont pas aux mêmes étapes de mises en œuvre : construction des plans de gestion/contrats territoriaux ou actions en cours.

Enfin, les collectivités ont historiquement opté pour des choix organisationnels variés, par exemple :

- Pour les phases de diagnostic et la définition de la programmation : internalisation ou recours à des bureaux d'études ;
- Pour les travaux : équipe de terrain, chantier d'insertion internalisé ou externalisé, entreprise de travaux.



Les points détaillés ci-après doivent ainsi être consultés à la lumière de cette hétérogénéité.

**Une comparaison pertinente des collectivités ne saurait être faite qu'à la faveur d'un examen rigoureux des services apportés par chacune d'entre elle (nature des opérations réalisées et incidence sur les cours d'eau, modalités de mise en œuvre...).**

Figure 6

Photographie d'illustration : Le Né

Crédit photo : SBV Né





## 3.2. MOYENS FINANCIERS

Pour mémoire, le budget des syndicats exerçant la compétence GEMAPI est composé, outre les contributions de leurs membres, par des subventions provenant principalement des Agences de l'eau, de la Région et des Départements.

### RECETTES REELLES 2022 DES SYNDICATS

L'analyse des comptes administratifs 2022 (FIGURES 6 ET 7) met en avant :

- Des recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) de 635 000 € en moyenne par syndicat ;
- Ramenés par km de cours d'eau en gestion, ces données présentent des disparités fortes entre 160 € / km (SIGIV) et 1940 €/km en gestion (SYBTB) (moyenne = 796 € / km ; médiane = 701 € / km).

Figure 6  
Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2022 en fonction des syndicats  
Charente Eaux – Juillet 2022

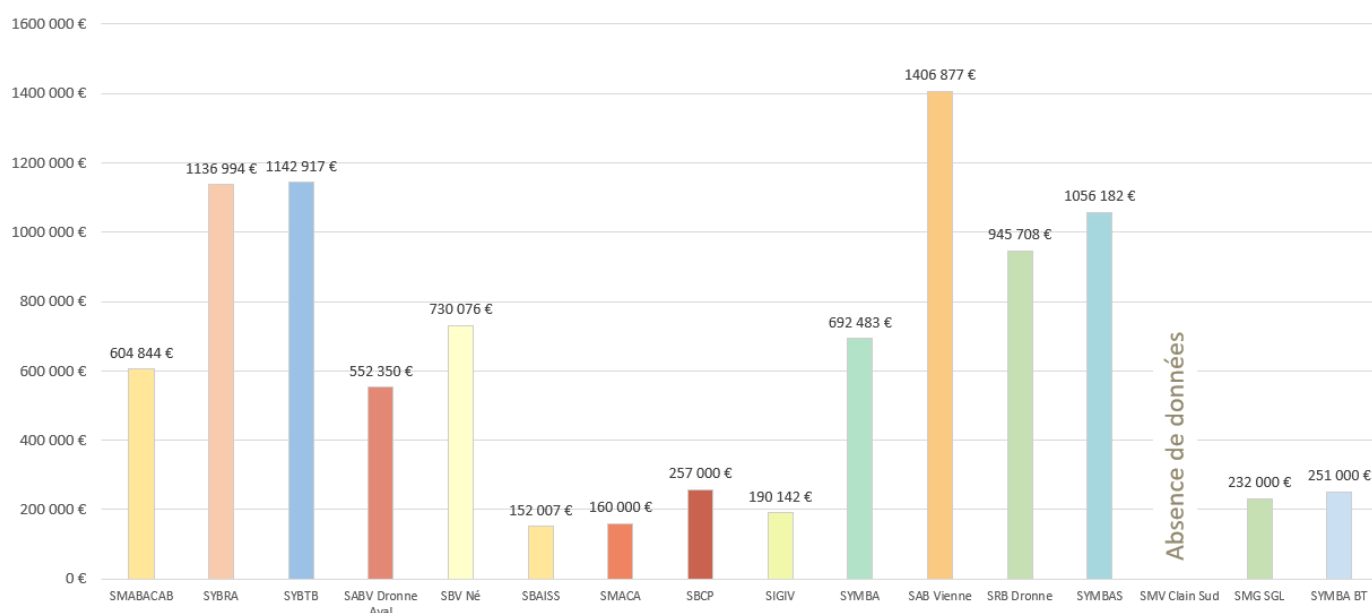
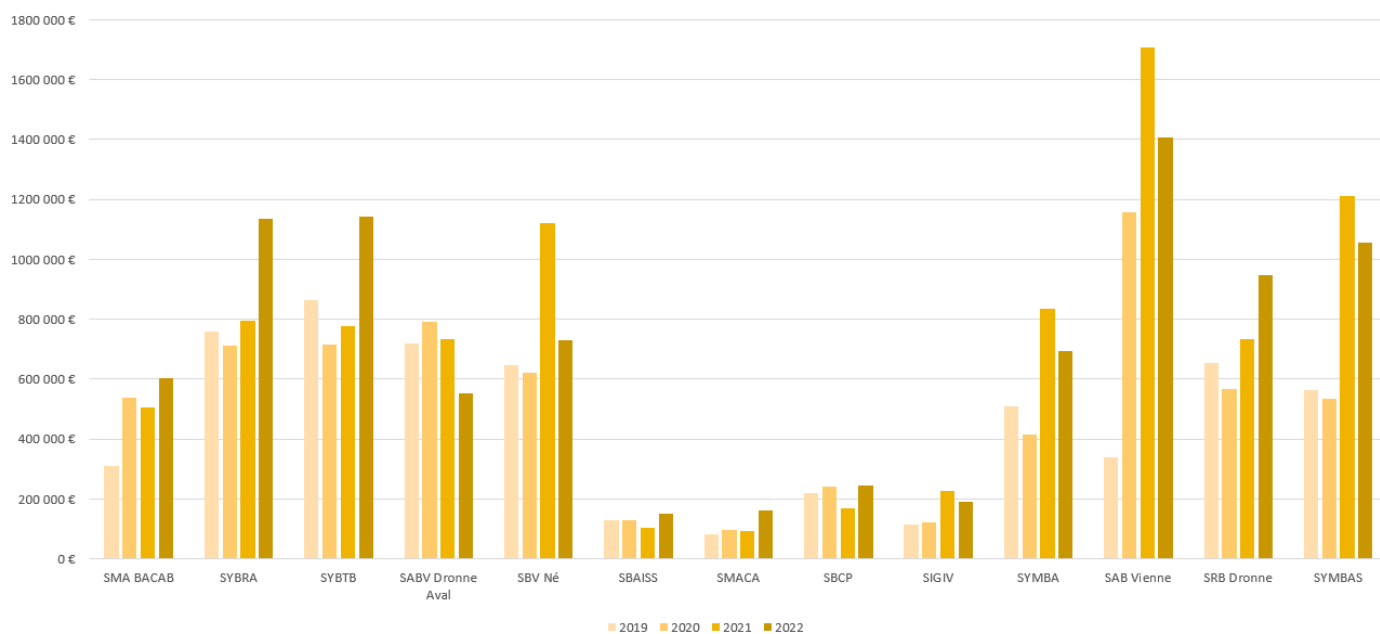


Figure 7  
Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement 2022 par km de cours d'eau gérés en fonction des syndicats  
Charente Eaux – Juillet 2022



Pour les syndicats pour lesquels les données sont disponibles, on note globalement une augmentation des recettes réelles totales (fonctionnement et investissement) depuis la mise en place de l'observatoire (FIGURES 8).

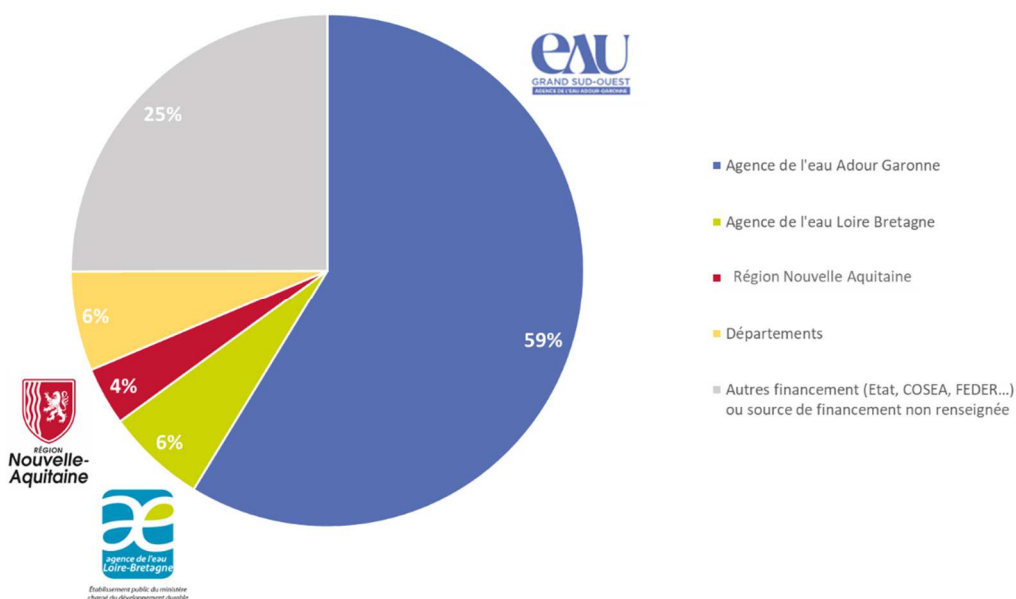
Figure 8  
Evolution des recettes réelles de fonctionnement et d'investissement par syndicat depuis 2019  
Charente Eaux – Juillet 2023



## FOCUS SUR LES SUBVENTIONS PERCUES

Les **subventions perçues** par les syndicats en 2022 représentent en moyenne **45%** des recettes réelles totales des syndicats. Ces subventions sont majoritairement issues des Agences de l'eau pour 65 % (FIGURE 9).

Figure 9  
Répartition des subventions perçues par les syndicats GEMAPI en 2022 par financeur  
Charente Eaux – Juillet 2023



## FOCUS SUR LA TAXE GEMAPI

La taxe GEMAPI est **facultative et ne peut être mise en œuvre que par les EPCI à fiscalité propre pour l'exercice de la compétence GEMAPI**. Elle permet de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, y compris lorsque les EPCI à fiscalité propre ont transféré tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs syndicats mixtes dans les conditions prévues aux articles L. 5711-1 à L. 5721-9 du code général des collectivités territoriales.

**Elle est instaurée par délibération de l'EPCI** et le produit global attendu de la taxe est réparti entre les taxes foncières, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises.

L'**ANNEXE 3** synthétise les contributions des EPCI membres de chaque syndicat GEMAPI.

**100% des EPCI de Charente ont instauré la taxe GEMAPI**. Le montant de la taxe GEMAPI prélevé par les EPCI de Charente correspond, pour 2022, à **1 878 965 €** ; elle est en nette augmentation depuis 2017 (+50% entre 2017 et 2022 soit une augmentation moyenne de 11% par an), du fait des besoins des syndicats GEMAPI qui se structurent depuis leur prise de compétence et en lien avec leur programmation de travaux qui se mettent en place (**FIGURE 10 ET TABLEAU 3**).

Plusieurs EPCI indiquent des **intentions de hausse du montant de la taxe GEMAPI prélevée**, en relation avec les besoins des syndicats. De nombreux territoires basculent en effet sur 2022-2024 en phase opérationnelle et nécessiteront ainsi les moyens financiers pour mettre en œuvre leurs travaux, qui plus est dans un contexte global d'inflation.

Grand Cognac indique également un travail à engager pour 2024 sur la problématique inondation, qui pourrait aboutir, à partir de 2024 à une évolution du montant de la taxe GEMAPI.

Enfin certains EPCI versent des montants complémentaires à la taxe prélevée aux collectivités GEMAPI auxquelles ils adhèrent. C'est le cas en 2022 pour Grand Cognac, la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord et la CDC de Charente Limousine (**TABLEAU 4**).

Figure 10  
Evolution de la taxe GEMAPI des EPCI de Charente entre 2018 et 2022  
Charente Eaux – Juillet 2023

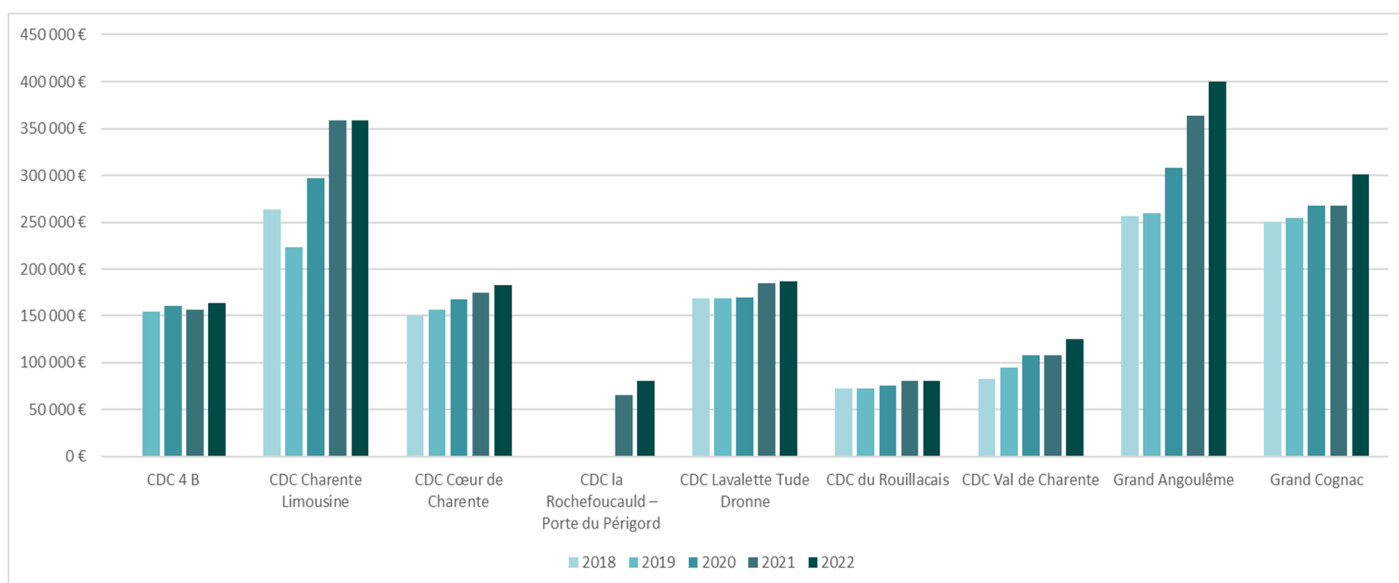


Tableau 3  
**Produit fiscal GEMAPI 2022 des EPCI de Charente**  
 Charente Eaux – Juillet 2023

	Année à partir de laquelle la taxe GEMAPI a été instaurée	Montant du produit fiscal GEMAPI voté au titre de l'année N					Taxe GEMAPI 2022 rapportée au nombre d'habitants	Intentions d'évolution de la taxe
		2018	2019	2020	2021	2022		
CDC 4 B	2018 pour 2019	0 €	153 732 €	159 885 €	155 926 €	162 734 €	8 €	HAUSSE
CDC Charente Limousine	2018	264 283 €	223 153 €	297 510 €	358 699 €	359 000 €	9 €	HAUSSE
CDC Cœur de Charente	2018	150 000 €	156 000 €	168 000 €	174 728 €	183 283 €	8 €	HAUSSE
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	2020 pour 2021	0 €	0 €	0 €	65 000 €	80 000 €	3 €	ADAPTATION AUX BESOINS
CDC Lavalette Tude Dronne	2018	169 000 €	169 000 €	170 657 €	185 619 €	187 463 €	10 €	STABILISATION
CDC du Rouillacais	2018	72 000 €	72 000 €	75 000 €	80 000 €	80 000 €	8 €	HAUSSE
CDC Val de Charente	2018	82 073 €	94 300 €	107 500 €	107 500 €	125 000 €	8 €	STABILISATION
Grand Angoulême	2018	257 164 €	260 156 €	308 000 €	364 000 €	400 000 €	3 €	HAUSSE
Grand Cognac	2018	250 752 €	254 626 €	268 185 €	268 185 €	301 485 €	4 €	STABILISATION
<b>TOTAL</b>		<b>1 245 272 €</b>	<b>1 382 967 €</b>	<b>1 554 737 €</b>	<b>1 759 658 €</b>	<b>1 878 965 €</b>		

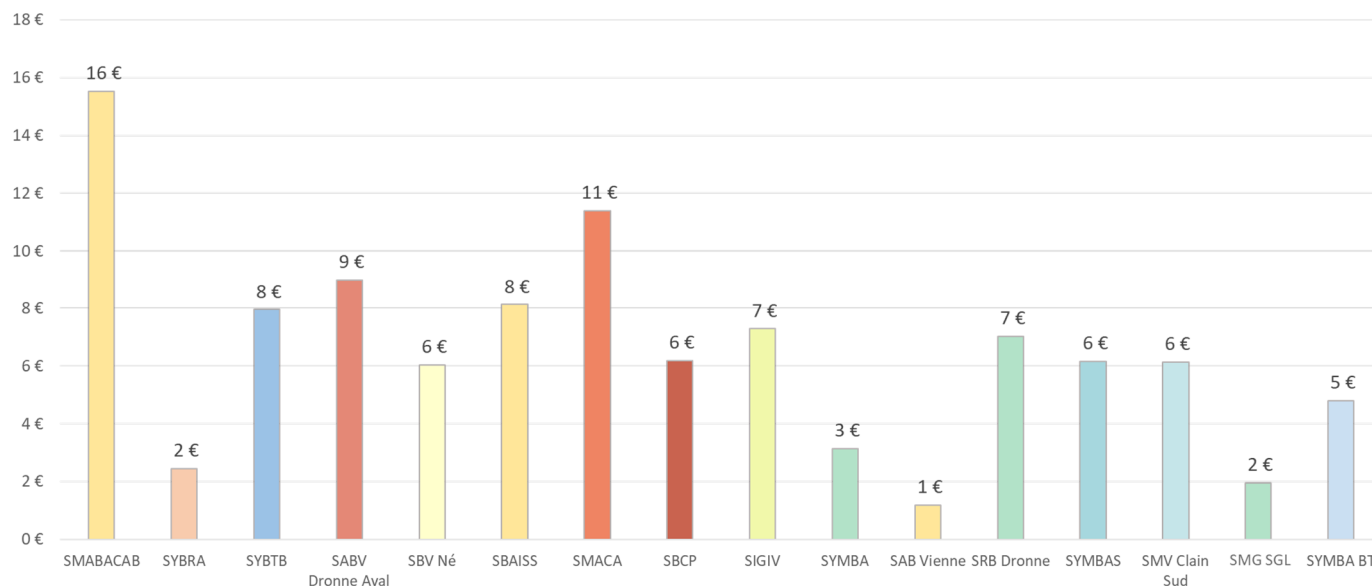
Tableau 4  
**Montants complémentaires versés par les EPCI de Charente en 2022 aux syndicats en complément de la taxe GEMAPI**  
 Charente Eaux – Juillet 2023

	Montant complémentaire versé aux syndicats GEMAPI par les EPCI	
CDC 4 B	0 €	
CDC Charente Limousine	4 000 €	Animation Natura 2000 Vallée de l'Issoire
CDC Cœur de Charente	0 €	
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	142 180 €	Versement au SYBTB pour l'exercice de la GEMAPI
CDC Lavalette Tude Dronne	0 €	
CDC du Rouillacais	0 €	
CDC Val de Charente	0 €	
Grand Angoulême	0 €	
Grand Cognac	244 220 €	Convention de prestation avec les 3 syndicats GEMAPI Inventaires des zones humides - Financé à 80% par l'agence de l'eau

La contribution des EPCI s'élève en moyenne en 2022 à **38% des recettes totales** des syndicats GEMAPI interrogés

Rapportée au nombre d'habitants des territoires GEMAPI (Données population INSEE millésimées 2021), la contribution des EPCI membres correspond en moyenne à environ **7 €/habitant** (oscillant entre 1 €/habitant pour le ratio le plus faible et 16 €/habitant pour le plus élevé) - **FIGURE 11**.

Figure 11  
Contribution des collectivités membres pour chaque syndicat en 2022 rapportée au nombre d'habitants des syndicats GEMAPI  
Charente Eaux – Juillet 2023



Rapportée aux linéaires de cours d'eau en gestion, elle s'élève en moyenne sur l'ensemble des syndicats concernés par le présent observatoire à 284 €/km en gestion (oscillant entre 68 € / km de cours d'eau en gestion pour le plus faible et 572 €/ km de cours d'eau en gestion pour le plus élevé - **FIGURE 12**).

Figure 12  
Contribution des collectivités membres 2022, pour chaque syndicat, rapportée au nombre de km des syndicats GEMAPI  
Charente Eaux – Juillet 2022



**⚠** Cette variabilité ne doit pas être, en soi, une question car elle ne doit être examinée qu'au regard du contexte technique de chaque territoire et de ses besoins (niveau d'altération des cours d'eau et du bassin versant, prégnance du risque inondation...) et du caractère rural ou urbain du territoire (qui compte ainsi plus ou moins d'habitants).



### 3.3. MOYENS HUMAINS

Les collectivités GEMAPI enquêtées comptent, au 31 décembre 2022, près de **90 Equivalents Temps Plein (ETP)** mobilisés pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (TABLEAU 5) et autres actions associées telles que l'animation de site Natura 2000 en lien avec les milieux aquatiques. Cela correspond ainsi à **97 agents** en poste au sein des syndicats GEMAPI (A NOTER : pas de données disponibles sur le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud). Pour une vision à l'échelle départementale, si on ramène ses effectifs au prorata des linéaires de cours d'eau situés en Charente pour chacun des syndicats, on obtient un nombre théorique de 46 ETP pour gérer les cours d'eau Charentais.

#### Zoom sur : Le personnel des syndicats GEMAPI

Le personnel des collectivités GEMAPI :

- ⇒ Apporte son expertise pour identifier les problématiques et accompagne les élus dans le choix et le niveau d'ambition des opérations à engager ;
- ⇒ Assure la mise en œuvre des opérations (consistance des travaux, dossiers réglementaires et financiers, exécution des chantiers...);
- ⇒ Constitue l'interlocuteur technique des acteurs locaux (SAGE, document d'urbanisme, Natura 2000, service de l'Etat...);
- ⇒ Conseille les élus, les riverains et les usagers.



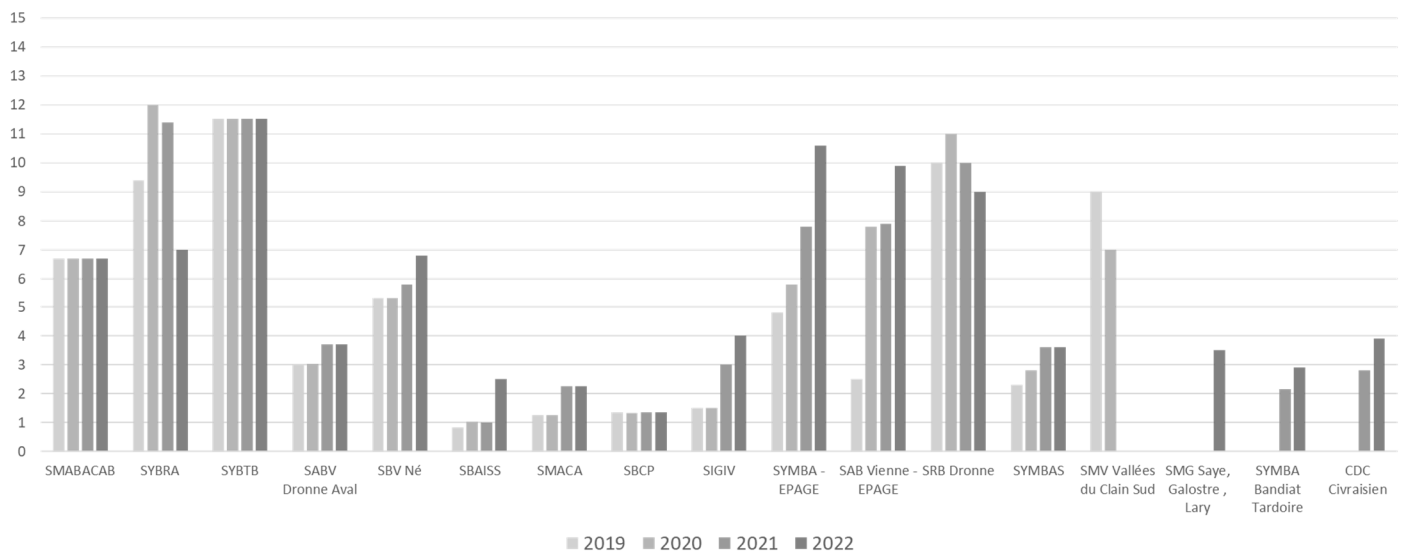
Au regard des données disponibles, **les effectifs sont en hausse par rapport à 2021 (FIGURE 13)** pour 8 collectivités sur les 17 enquêtées. Cette augmentation est à mettre en lien avec les structuration des syndicats en matière de GEMAPI (nouveaux linéaires, extension des thématiques d'intervention..).

Pour les syndicats dont les données sont disponibles depuis 2019<sup>2</sup> (cf FIGURE 13) et en compensant l'artefact du SYBRA dont la baisse d'effectifs n'est que conjoncturelle<sup>3</sup>, ce sont environ 14 ETP qui sont venus grossir les équipes entre 2019 et 2022, soit 1,2 ETP en plus en moyenne entre 2019 et 2022 par collectivité (de 0 ETP pour les syndicats à effectifs constants depuis 2019 à + 5,8 ETP).

Figure 13  
Evolution du nombre d'ETP par syndicat  
Charente Eaux – Juillet 2023

<sup>2</sup> Les données du SAB Vienne ne seront pas prises en compte dans la mesure où en 2019 les données disponibles correspondent au Syndicat Vienne Gorre avant sa fusion avec le SAB Vienne.

<sup>3</sup> Des mouvements ont eu lieu dans le personnel du SYBRA en 2022 ; au 31/12/2022, tous les postes concernés n'étaient pas encore pourvus. La baisse des effectifs présentée ici n'est ainsi que conjoncturelle. Les campagnes de recrutement menées par le SYBRA permettront en 2023 de retrouver une équipe au niveau habituel (11,41 ETP).



La FIGURE 14 ET LE TABLEAU 4 ci-après spécifient la répartition de ces ETP par type de poste occupé et par collectivité.

Figure 14  
Répartition des ETP des collectivités GEMAPI au 31/12/2022  
Charente Eaux – Juillet 2023

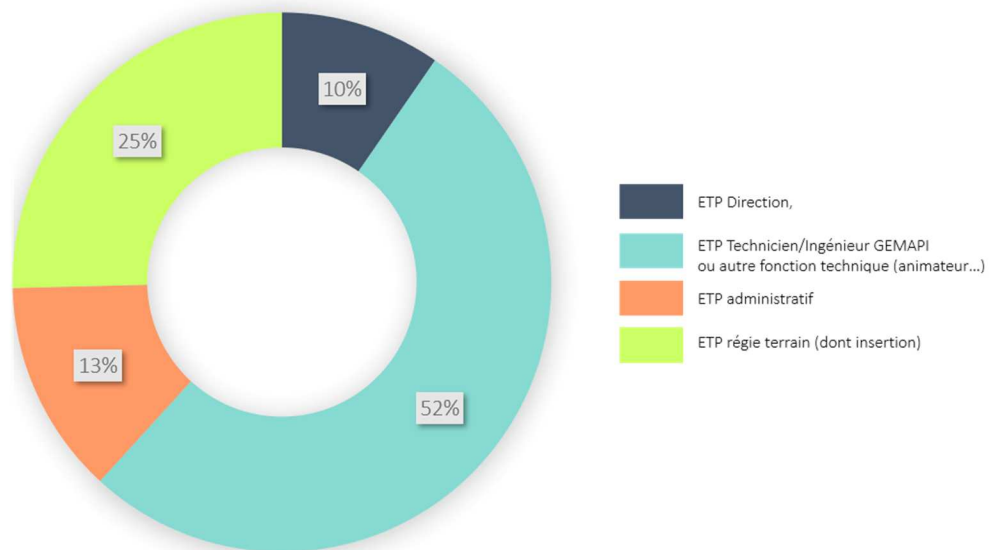


Figure 15  
Photo d'illustration des régies de terrain  
Crédits photos : SMABACAB, SYBRA, SYBTB

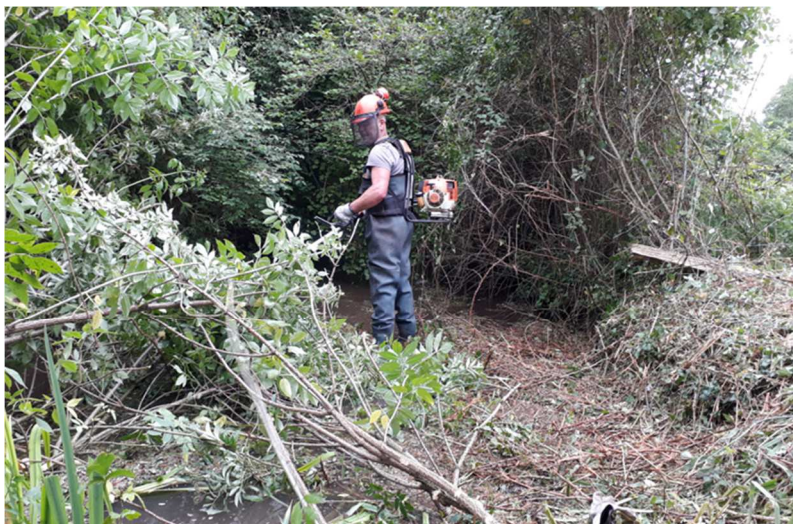


Tableau 4

## Répartition des ETP par syndicat GEMAPI au 31/12/2022

Charente Eaux – Juillet 2022

	ETP Direction	ETP Technicien/Ingénieur GEMAPI ou autre fonction technique (dont animateurs Natura 2000...)	ETP Administratif	ETP Régie Terrain (dont insertion)	Autre	TOTAL	Evolution entre 2021 et 2022
SMABACAB	1	1	0,7	4	0	6,7	STABLE
SYBRA	1	2	1	3	0	7	↓ ↓ (cf <sup>3</sup> p15)
SYBTB	1	1	1,17	8,35	0	11,52	STABLE
SABV Dronne Aval	0,5	2,5	0,71	0	0	3,71	STABLE
SBV Né	1	3	1	1,8	0	6,8	↑
SBAISS	0	2	0,5	0	0	2,5	↑ ↑
SMACA	0	2	0,25	0	0	2,25	STABLE
SBCP	0	1	0,35	0	0	1,35	STABLE
SIGIV	0	3	1	0	0	4	↑
SYMBA	1	8,8	0,8	0	0	10,6	↑ ↑
SAB Vienne	1	6,91	1	0	1	9,91	↑ ↑
SRB Dronne	1	3	1	4	0	9	↓
SYMBAS	0	3	0,6	0	0	3,6	STABLE
SMV Clain Sud	-	-	-	-	-	NR	NR
SMG SGL	0,2	2,8	0,5	0	0	3,5	↑ ↑
SYMBA Bandiat Tardoire	0	2,5	0,4	0	0	2,9	↑
CDC Civraisien	0,7	1	0,2	1	1	3,9	↑

Ramené par linéaire de cours d'eau du territoire, les ratios d'ETP d'ingénierie technique (Technicien/ingénieur GEMAPI) sont de **0,38 ETP d'ingénierie technique par tranche de 100 km de cours d'eau en gestion en moyenne** avec des disparités fortes (de 0,17 ETP à 0,93 ETP par tranche de 100 km) - [FIGURE 16](#).

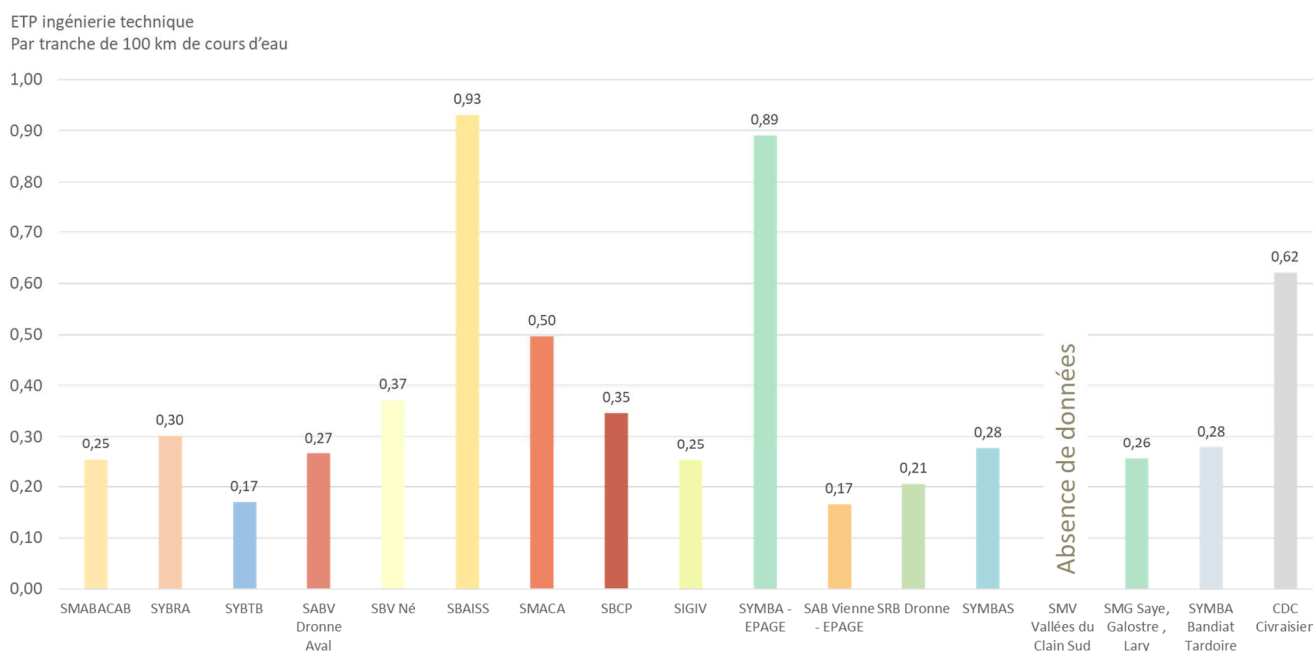
6 collectivités sur les 17 enquêtées disposent d'une **équipe de terrain en régie**. L'effectif moyen des équipes dédiées aux travaux en régie est de **3,7 ETP** ([FIGURE 15](#)).

S'agissant des **postes d'administratifs**, les données d'enquêtes 2022 montrent les ratios suivants :

- **0,13 ETP administratif pour 1 ETP en poste en moyenne**
- De 0,04 ETP administratif pour le ratio le plus faible à 0,25 ETP administratif / ETP en poste pour le ratio le plus fort.

Enfin, les syndicats GEMAPI charentais ont également accueilli **26 stagiaires** en 2022.

Figure 16  
Ratio ETP technique par tranche de 100km de cours d'eau en gestion au 31/12/2022  
Charente Eaux – Juillet 2023



Les charges de personnels et frais assimilés représentent **59 % des dépenses réelles de fonctionnement** des syndicats (et **40 % des dépenses totales**). Ramené au linéaire de cours d'eau elles sont en moyenne de **292 € par linéaire de cours d'eau sous gestion et au plus de 752 €/km gérés**.

En moyenne, les dépenses de personnels sont supérieures aux contributions des EPCI membres (elles représentent de 32 à 142 % du montant de la taxe prélevée) ; elles le sont effectivement pour 10 d'entre elles. On peut rappeler que l'observatoire 2021 nous a permis d'identifier que les charges de personnels étaient aidées par les différents financeurs à hauteur de 50% en 2020 (vs 30% en 2017).

Sur les 17 collectivités concernées par l'observatoire, **9 collectivités ont indiqué envisager de recruter en 2023**. Ces recrutements concerneront différents profils (technicien(ne)s rivière, technicien(ne)s ZH/PI/Natura 2000, agents de régie terrain, personnel administratif...). Ces montants devraient donc augmenter en 2023. Ces évolutions sont à mettre en relation avec l'émergence de nombreux PPG/Contrats territoriaux qui devraient basculer en phase active de mise en œuvre en 2023.

En ce qui concerne le suivi de cette compétence GEMAPI par les services techniques, les EPCI sont organisés de manière hétérogène avec pour plusieurs d'entre eux, l'absence de référent GEMAPI officiel et donc de temps dédié au suivi du transfert de compétence (TABLEAU 5).

Tableau 5  
ETP des EPCI Charentais dédiés au suivi du transfert de la compétence GEMAPI en 2022  
Charente Eaux – Juillet 2023

	ETP dédié au suivi GEMAPI
CDC 4 B	0,1
CDC Charente Limousine	0,7
CDC Cœur de Charente	0
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	0,03
CDC Lavalette Tude Dronne	0,02
CDC du Rouillacais	0,02
CDC Val de Charente	0
Grand Angoulême	0,5
Grand Cognac	0



Enfin, en complément des postes situés au sein des syndicats GEMAPI, Charente Eaux mobilise également des ETP d'ingénierie mutualisée à leur service.

Charente Eaux apporte une assistance autour de différents axes :

- Animation du **réseau des techniciens GEMAPI** :
- **Accompagnement méthodologique et technique** individuel au quotidien ;
- **Productions mutualisées** mises en œuvre via des groupes de travail spécifiques ;
- Mise à disposition et administration d'une solution de **base de données cartographique** mutualisée ;
- Production et porté à connaissance de l'**observatoire annuel GEMAPI** ;
- Animation du **réseau des responsables GEMAPI** ;
- Montée en compétence des agents des syndicats GEMAPI via l'organisation de **formations** ;
- **Assistance Juridique** et accompagnement dans la gestion administrative (budget, statuts, gouvernance...) ;
- Animation du **réseau des techniciens Zones Humides**.

**3 Equivalents Temps Plein ont été mobilisés en 2022 au sein de l'équipe de Charente Eaux** pour mener à bien ces missions. En 2022, l'assistance technique GEMAPI de Charente Eaux c'est, entre autres, :

- **16 collectivités GEMAPI accompagnées** dans leurs besoins quotidiens (14 adhésions effectives en 2022, 2 en cours d'adhésion) ;
- **5 réunions du réseau des responsables**/Directeurs-trices de collectivités GEMAPI ;
- **6 réunions techniques** du réseau des techniciens GEMAPI et **2 cafés rivières** organisés ;
- Le **séjour annuel des techniciens GEMAPI organisé sur 4 jours dans le PNR des Vosges du Nord** et l'accueil de 14 techniciens GEMAPI de Vendée pour partage d'opérations GEMAPI charentaises ;
- La mise en œuvre de **8 formations** en partenariat avec le CNFPT (soit **113 agents formés en 2022** sur l'ensemble des formations) ;
- L'animation de différents **groupes de travail** avec les techniciens GEMAPI de Charente :
  - ⊗ Groupe de travail PLAN DE FORMATION MUTUALISE (2 réunions en 2022)
  - ⊗ Groupe de travail COMMUNICATION (3 réunions en 2022)
  - ⊗ Groupe de travail VALORISATION DE LA DONNEE OCARHY (2 réunions en 2022)
  - ⊗ Groupe de travail PARTAGE DE LA DONNEES OCARHY (1 réunions en 2022)
  - ⊗ Groupe de travail SUIVI-EVALUATION DES ACTIONS GEMAPI (2 réunions en 2022)
- La création de plusieurs supports de de communication mutualisés :
  - ⊗ Guide à destination des **propriétaires de moulins**
  - ⊗ Flyer à destination des **futurs acquéreurs de biens en lien avec les cours d'eau**
  - ⊗ Traduction de l'ensemble des guides et flyers 2021 et 2022 en anglais
  - ⊗ **2 vidéos d'illustration** des actions des syndicats GEMAPI (en complément des 8 vidéos de 2021)
- L'administration de la **base de données OCARHY** et la production de l'**observatoire GEMAPI 2021** ;
- La structuration d'une assistance « gestion des eaux pluviales et de ruissellement » à concrétiser en 2023 ;

**Cette assistance 2022 s'est appuyée une contribution des collectivités GEMAPI auprès de Charente Eaux à hauteur de 30 800 €.**

Pour aller plus loin dans leurs projets, Charente Eaux peut aussi accompagner les syndicats GEMAPI dans le cadre de prestations, en particulier :

- **Assistance à Maîtrise d'Ouvrage** (études/diagnostics, plans de gestion/plans d'actions, travaux...)
- **Expertises** : levés topographiques, débitmètrie, bathymétrie, modélisations hydrauliques, constitution de programmes de travaux, traitements SIG nécessaires à la constitution d'une étude préalable, inventaires zones





humides, diagnostics de cours d'eau et/ou constitution de PPG...

Environ 0,8 Equivalent Temps Plein ont été mobilisés en 2022 au sein de l'équipe de Charente Eaux pour mener à bien ces missions de prestation.

Les tableaux 6 et 7 listent les prestations conduites auprès des syndicats en 2022.

Ces prestations 2022 se sont appuyées sur une contribution des collectivités sous convention à hauteur de :

- 10 100 € HT pour les prestations d'AMO
- 17 890 € HT pour les prestations d'expertises et 20 000 € de prestation sous forme de convention de partage de charge (PPG/DIG Charente non domaniale du SBCP).

Tableau 6. AMO en cours en 2022

MAITRE D'OUVRAGE	DOSSIER CONCERNE	ANNEE ENGAGEMENT	ETAT D'AVANCEMENT AU 31/12/2022
SYBRA	MOE relatif à la réalisation d'aménagements et de travaux sur la Nouère en lien avec le doublement de la RN141	2018	ACHEVEE
SBAISS	Etude relative à la continuité écologique pour 7 ouvrages sur le Son Sonnette	2019	EN COURS
SYBRA	PPG/DIG Bassins Boème et Anguienne et leurs affluents	2019	ACHEVEE
SBVNE	PPG/DIG Bassin versant du Né	2019	ACHEVEE
EPA CHAMBON	AMO pour la mise aux normes des plans d'eau et l'extension du réseau EU sur le site du Chambon	2020	EN COURS
SYMBA	MOE relative aux travaux de mise en continuité du moulin de Javrezac et du seuil de la Groie	2020	EN COURS
SYBRA	Actions d'entretien de la ripisylve	2020	EN COURS
SYBRA	Actions d'hydromorphologie	2020	EN COURS
SYBTB	Travaux de restauration de l'hydromorphologie	2020	EN COURS
SMABACAB	Mise en œuvre des actions suite à l'étude relative aux interactions nappe/rivières	2021	EN COURS
SYBRA	PPG/DIG Bassin versant de la Charraud	2021	EN COURS
SMACA	Travaux de restauration des zones humides en tête de bassin versant	2022	EN COURS

Tableau 7. Expertises en cours en 2022

MAITRE D'OUVRAGE	DOSSIER CONCERNE	ANNEE ENGAGEMENT	AVANCEMENT AU 07/12/2022	
SYBTB	Mission Topographie et mesures de débit Restauration de la continuité écologique sur 16 ouvrages de la Tardoire	2020	90%	EN COURS
SAB Vienne	Acquisition et traitement de données SIG (diagnostic ruissellement / inondations)	2021		ACHEVEE
SBAISS	Mission Topographie et mesures de débit - Restauration de la continuité écologique sur 7 ouvrages du son sonette	2021		ACHEVEE
SYBTB	Modélisation et constitution d'un programme d'opérations sur le Moulin de la Forge	2021	70%	EN COURS
SYBRA	Calage en NGF des 45 échelles limnimétriques	2021		ACHEVEE
SMABACAB	Données Topographiques de zones humides	2021		ACHEVEE
SBV Né	Inventaire zones humides des zones à urbaniser de Grand Cognac - SBV Né	2021		ACHEVEE
SYBRA	Inventaire zones humides des zones à urbaniser de Grand Cognac - SYBRA	2022		ACHEVEE
SAB Vienne	Mission d'animation CATER 2022	2021	95%	EN COURS
SRB Dronne	Etude de faisabilité de restauration de la fonctionnalité du cours d'eau au droit du Moulin de Saint Crépin de Richemont	2021	25%	EN COURS
SBAISS	Répartition des eaux entre 2 bras de l'Argent à Champagne-Mouton	2022	15%	EN COURS
SBV Né	Réalisation des jaugeages et courbes de tarage	2022	10%	EN COURS
SYMBAS	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	95%	EN COURS
SMA GL	Expertise géomatique : migration des données historiques	2022	80%	EN COURS
SBAISS	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	0%	A LANCER
SYBTB	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	0%	A LANCER
SYMBA BT	Expertise géomatique : migration des données historiques	2022	95%	EN COURS
SABV Dronne Aval	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	50%	EN COURS
SMACA	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	70%	EN COURS
SYBRA	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	90%	EN COURS
SBV Né	Expertise géomatique : migration des données historiques	2021	90%	EN COURS
SIGIV	Expertise géomatique : migration des données historiques	2022	0%	A LANCER
SBCP	Etat des lieux / Diagnostic et constitution du PPG/DIG sur la Charente non domaniaale <a href="#">Convention de partage de charge</a>	2022	20%	EN COURS

## 4. OPERATIONS GEMAPI 2022 :

### 4.1. OUTILS DE PROGRAMMATION EN PLACE EN 2022

Les opérations des syndicats GEMAPI nécessitent d'être justifiées, définies et planifiées au sein de Plans Pluriannuels de Gestion (bassin Adour-Garonne) ou de Contrats Territoriaux (bassin Loire-Bretagne) déclarés d'intérêt général par les services de l'Etat.

L'état des outils de programmation des syndicats GEMAPI de Charente au 31 décembre 2022 est synthétisé ci-après (FIGURE 17) et en **ANNEXE 4**.

Au 31/12/2022, sur les 23 PPG/Contrats Territoriaux qui concernent pour tout ou partie le département de la Charente :

- 8 étaient en élaboration
- 6 étaient en attente de l'arrêté DIG
- 9 étaient en cours

2023 a vu aboutir de nouveaux PPG/contrat territoriaux et leurs DIG respectives à la date de production de l'observatoire :

#### **Sur le département de la Charente :**

- Contrat territorial Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents 2023 – 2028 (signature CT le 22/05/23)
- PPG Claix, Eaux Claires, Echelle, Nouère et Touvre, et leurs affluents 2023 – 2032 (AP du 09/02/2023)
- PPG Boème - Anguienne 2023 – 2032 (AP du 09/02/2023)
- PPG Né et Affluents rive gauche de la Charente entre Châteauneuf et Merpins 2023 – 2032 ((AP du 12/10/2023)

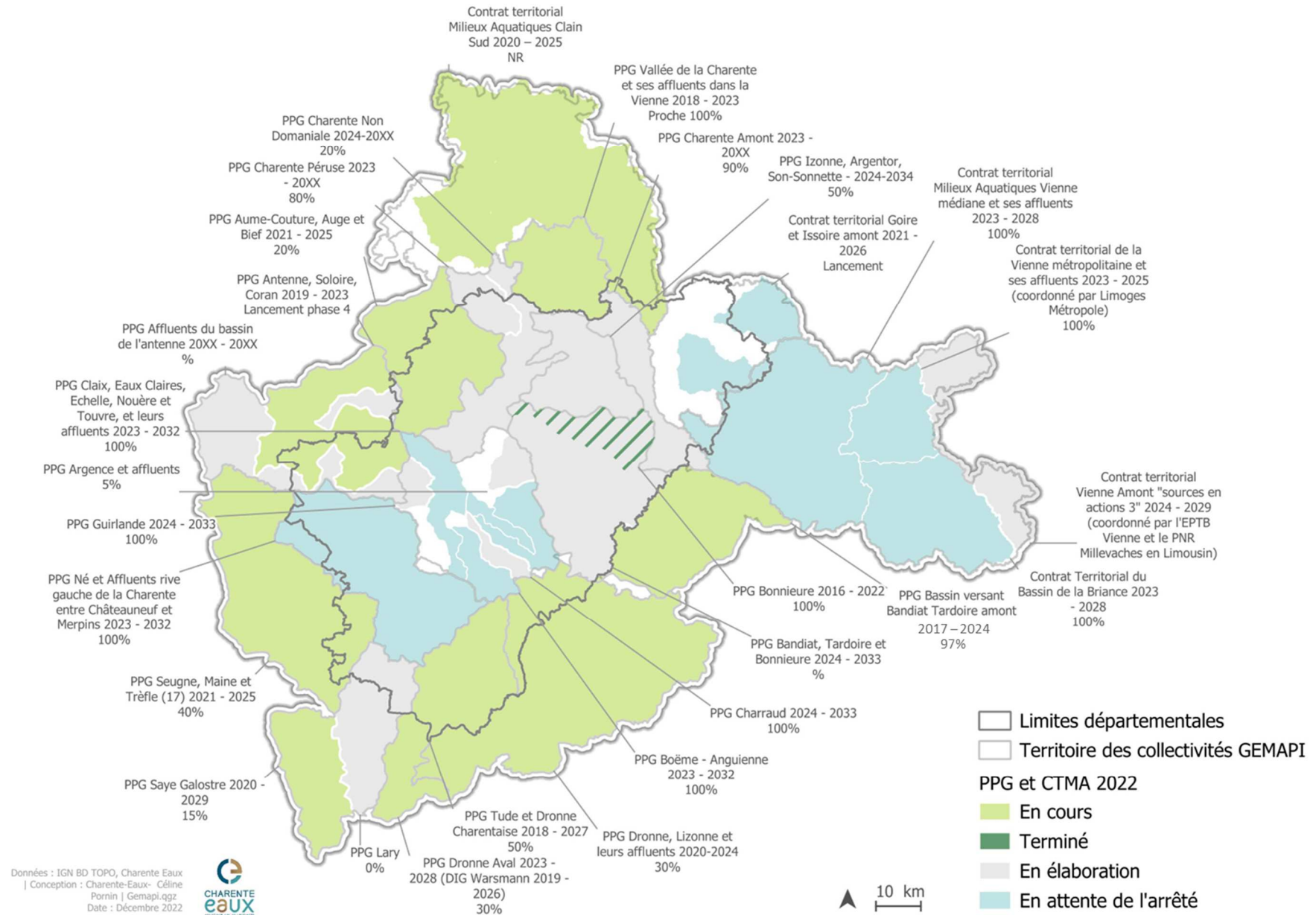
#### **Mais aussi hors du département :**

- Contrat Territorial du Bassin de la Briance 2023 – 2025 (signature CT le 22/05/23)
- Contrat territorial de la Vienne métropolitaine et ses affluents 2023 - 2025 coordonné par Limoges Métropole (signature CT le 22/05/23)

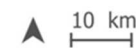
La Charente s'achemine donc vers un paysage territorial de plus en plus couvert par des démarches programmatiques de gestion et de restauration des milieux aquatiques.

**2024 devrait marquer le point d'orgue de cette structuration technico-financière pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.**

Figure 17  
 Etat d'avancement des outils de programmation des syndicats GEMAPI au 31/12/2022  
 Charente Eaux – Juillet 2023



Données : IGN BD TOPO, Charente Eaux  
 | Conception : Charente-Eaux- Céline  
 Porrin | Gemapi.ggz  
 Date : Décembre 2022

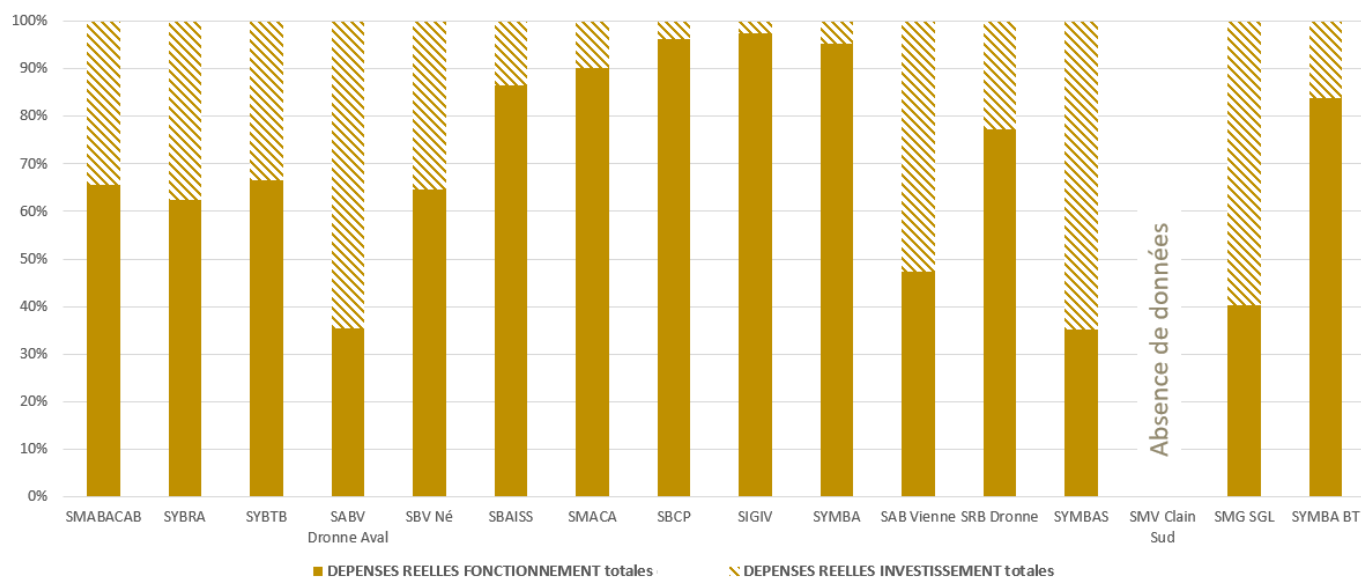
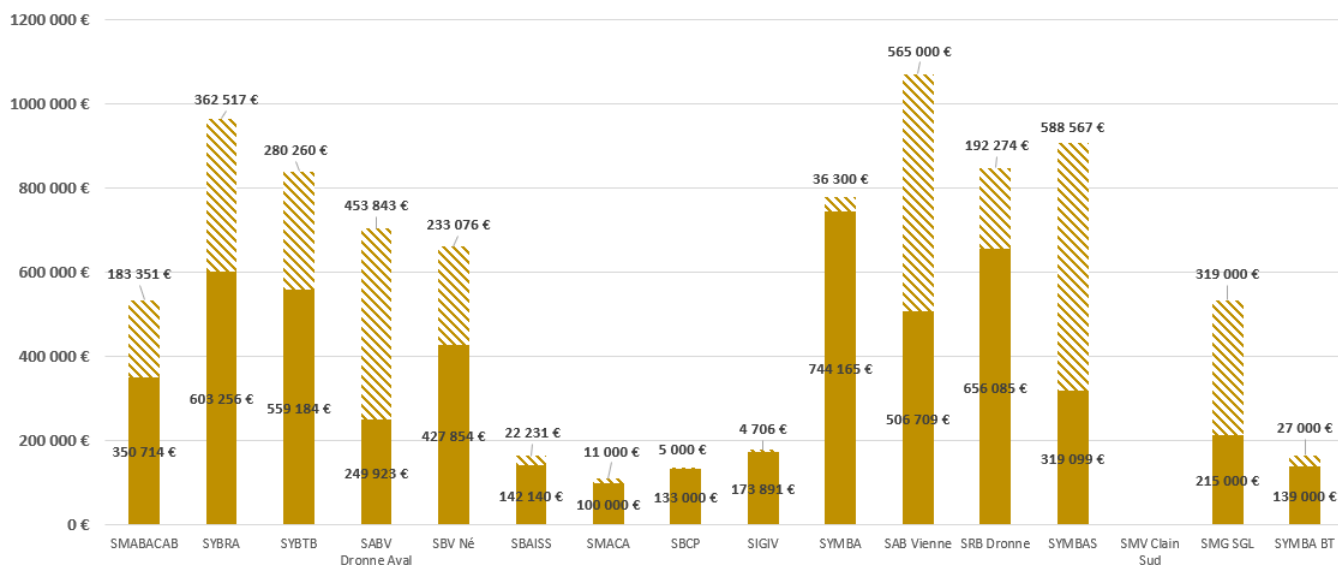


## 4.2. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX OPERATIONS 2022

Les dépenses réelles totales engagées en 2022 par les collectivités GEMAPI - **FIGURE 18** – sont en moyenne de 574 k€ par collectivité et sont réparties entre les dépenses d'investissement (**38%**) et de fonctionnement (**62%**).

Figure 18  
Répartition des dépenses réelles 2022 totales (INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT) par syndicat GEMAPI  
Charente Eaux – Juillet 2023

Dépenses réelles 2022 totales															
SMABAC AB	SYBRA	SYBTB	SABV Dronne Aval	SBV Né	SBAISS	SMACA	SBCP	SIGIV	SYMBA	SAB Vienne	SRB Dronne	SYMBAS	SMV Clain Sud	SMG SGL	SYMBA BT
534 k€	966 k€	839 k€	704 k€	661 k€	164 k€	111 k€	138 k€	179 k€	780 k€	1 072 k€	848 k€	908 k€	NR	534 k€	166 k€





Ramenées à leurs territoires, ces dépenses 2022, une fois purgées des transferts entre sections, représentent en moyenne (FIGURE 19 ET 20) :

- **707 €/km de cours d'eau gérés** (de 150 € à 1 454 €/km selon les collectivités) ;
- **636 €/km<sup>2</sup>** (de 248 € à 1 080 €/km<sup>2</sup> selon les collectivités) ;
- **16 €/habitant** (de 4 € à 44 €/habitant selon les collectivités).

Figure 19  
Dépenses 2022/ km de cours d'eau en gestion en fonction des syndicats  
Charente Eaux – Juillet 2023

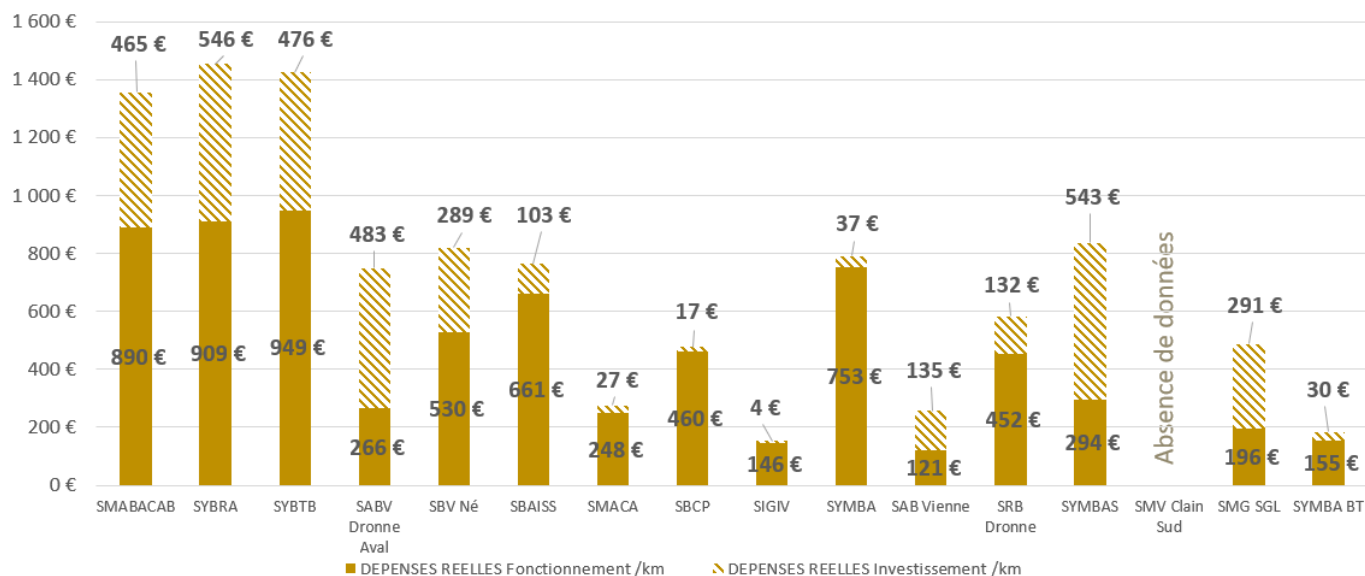
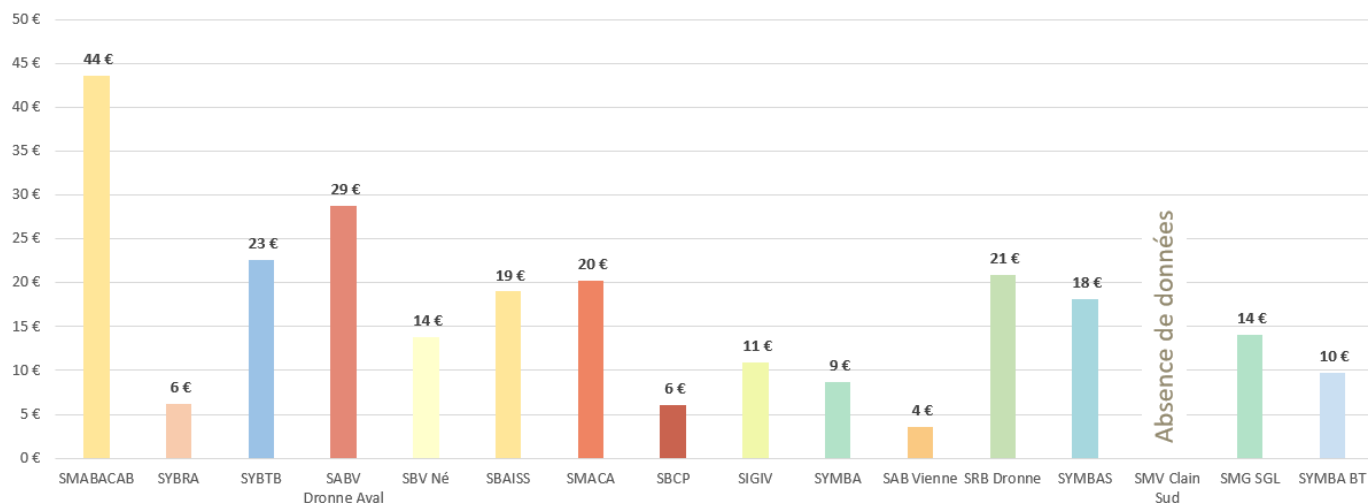


Figure 20  
Dépenses 2022/ habitant en fonction des syndicats  
Charente Eaux – Juillet 2023



Le niveau de dépense des syndicats GEMAPI ne doit être examiné qu'au regard du contexte technique de chaque territoire et de ses besoins (type de travaux à mettre en place, ampleur des aménagements, linéaires à traiter...).



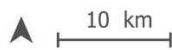
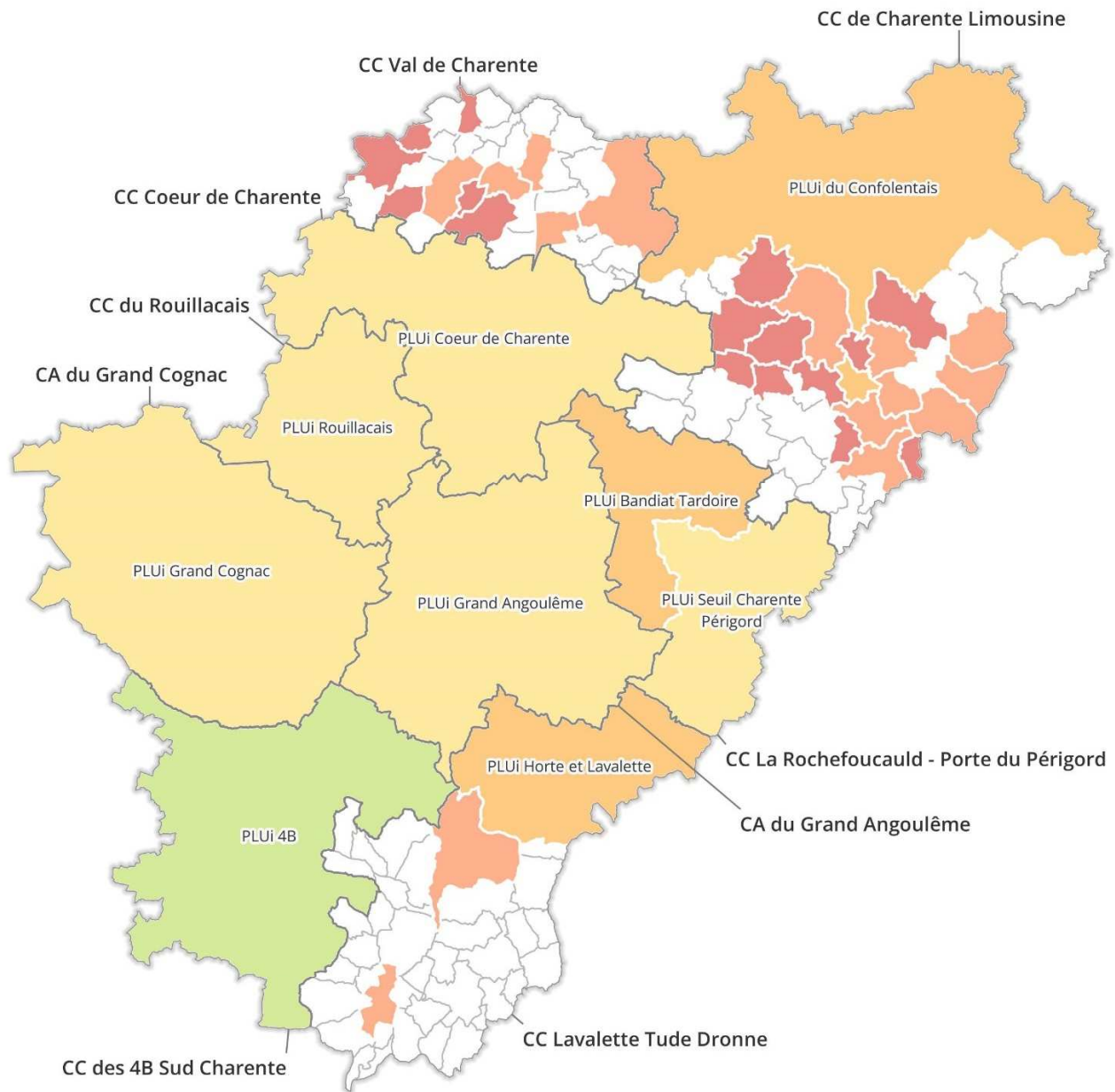
### 4.3. LA GEMAPI AU SEIN DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION DES EPCI

Les documents d'urbanisme constituent un outil central pour la prise en compte de la GEMAPI dans l'aménagement du territoire. Les données (TABLEAU 6 ET FIGURE 21) ci-après synthétisent les démarches des EPCI en la matière en cours en 2022.

Tableau 6  
Démarches de mise en place des PLUI des EPCI Charentais en 2022  
Charente Eaux – Juillet 2023

	Démarches de révision PLUI
CDC 4 B	<b>PLUi 4B en élaboration en 2022</b> Arrêt du projet de PLUI intervenu lors du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022 Le PLU intercommunal entrera en vigueur le 1er février 2024.
CDC Charente Limousine	<b>Pas de PLUI à l'échelle de l'EPCI - Mix PLUI / PLU / Carte communale</b>
CDC Cœur de Charente	<b>PLUI cœur de Charente en élaboration en 2022</b> Elaboration PLUi Cœur de Charente finalisée par délibération d'approbation du 27/04/2023 Entrée en vigueur du PLUi Cœur de Charente le 22/05/2023
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	<b>PLUi ex Bandiat-Tardoire approuvé en mars 2022</b> <b>PLUi ex Seuil-Charente-Périgord en cours d'élaboration en 2022</b>
CDC Lavalette Tude Dronne	En réflexion pour la globalité du territoire
CDC du Rouillacais	<b>PLUi Rouillacais en élaboration en 2022</b>
CDC Val de Charente	<b>Pas de PLUI à l'échelle de l'EPCI - Mix PLU/ Cartes communales</b> La prescription de l'élaboration d'un PLUi a été décidée en conseil communautaire du 20 avril 2023
Grand Angoulême	<b>PLUI Grand Angoulême en élaboration en 2022</b> Démarche Cartéclima ! lancée début 2022 = Révision du SCOT, valant également PCAET + élaboration du PLUi à 38 communes, valant également plan de mobilité
Grand Cognac	<b>PLUI Grand Cognac en élaboration en 2022</b> Objectif d'entrée en vigueur fixé à 2024

Figure 21  
 Démarches de PLU en Charente au 31/12/2022  
 Charente Eaux – Juillet 2023



□ Limites des EPCI

**Etat des démarches de PLU**

■ PLU EPCI en élaboration - Arrêt du projet de PLU

■ PLU EPCI en élaboration

■ PLU infra-EPCI en vigueur

■ PLU en vigueur

■ Carte communale en vigueur

□ Communes sans document d'urbanisme



Données : IGN BD TOPO, Charente Eaux  
 Conception : Charente-Eaux- Céline Pornin  
 Gemapi.ggz  
 Date : 23/8/2023

Les modalités d'intégration des enjeux de préservation des milieux aquatiques et humides et de prévention des inondations sont variables d'un EPCI à l'autre. Un point complet pourra être fait lorsque les démarches de PLUI auront abouti.

Certains EPCI ont été amenés à s'engager vers des démarches visant à mieux connaître les surfaces en zones humides. 2 EPCI s'orientent vers un inventaire exhaustif, les autres ont réalisé des inventaires uniquement sur les secteurs susceptibles d'être ouverts à l'urbanisation.

Tableau 7

Démarches de connaissances des surfaces en zones humides mises en place par les EPCI Charentais en 2022

Charente Eaux – Juillet 2023

	Les zones humides et les démarches de PLUI
CDC 4 B	<b>Pas d'inventaire exhaustif</b> Une étude des zones humides a été réalisée uniquement sur les secteurs à urbaniser.
CDC Charente Limousine	<b>Pas d'inventaire exhaustif</b>
CDC Cœur de Charente	<b>Pas d'inventaire exhaustif</b> Vérification de l'absence de zone humide pour tous les secteurs à urbaniser et toutes les créations de STECAL (secteurs de taille et de capacité limitées, avec constructibilité pour des projets isolés précis ). Si ZH avérée, évitement en recherchant un nouveau secteur.
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	<b>Pas d'inventaire exhaustif</b> Uniquement sur les OAP si besoin
CDC Lavalette Tude Dronne	NC
CDC du Rouillacais	<b>Pas d'inventaire exhaustif</b> Les secteurs à enjeux potentiellement constructibles ont été sondés par le bureau d'études.
CDC Val de Charente	<b>Pas d'inventaire exhaustif</b> Pour les secteurs ouverts à l'urbanisation situé sur une zone humide potentielle, il y aura une étude pour s'assurer que ce n'est pas une zone humide avérée.
Grand Angoulême	<b>Inventaire exhaustif en prévision</b> Priorisé sur les secteurs à enjeux puis réalisé sur le reste du territoire.
Grand Cognac	<b>Inventaire exhaustif en cours en 2022</b> (finalisation 2023)

#### 4.4. PANORAMA DES OPERATIONS 2022

Les présentations ci-après soulignent quelques exemples d'actions portées par les syndicats en 2022.

## ▶ Renaturation sans modification du tracé



Améliorer la dynamique et le fonctionnement du cours d'eau, ralentir les pics de crues et améliorer la qualité de l'eau et des habitats.



### Restauration hydromorphologique sur l'Aume

Le SMABACAB a conduit des travaux de restauration de la morphologie de l'Aume Amont via la mise en place de radiers sur 1,5km. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux réalisée en Deux-Sèvres).

COÛT DU PROJET : 45 000 €

Des travaux similaires ont été conduits sur l'Aume Aval. Le gabarit surdimensionné du cours d'eau a été la principale difficulté.

COÛT DU PROJET : 30 000 €



### Restauration hydromorphologique sur la Saye

La morphologie de la Saye a été restaurée sur un tronçon de 600 m par la création de banquettes minérales associées à des radiers. Ces travaux ont permis de resserrer le lit mineur de la Saye, fortement élargit au cours des dernières décennies. C'est la première action de restauration hydromorphologique du syndicat. Elle a été réalisée avec l'ensemble des acteurs (AEAG, CD33, OFB, DDTM, FDAAPMA, AAPPMA, propriétaires...).

COÛT DU PROJET :

BUREAU D'ÉTUDES : 24 000 € TTC

COÛT TRAVAUX : 298 295 € TTC





## Restauration hydromorphologique sur les affluents de la Charente non domaniale

Le CDC du Civraisien a réalisé les derniers travaux hydromorphologiques (chantier débuté en 2020) sur un affluent de la Charente, la Fontaine du Blanzac, ruisseau abritant une population d'écrevisses à pattes blanches.

Ces travaux ont clôturé la restauration du cours d'eau sur la totalité de son linéaire (3,4 km) : suppression d'une réserve d'irrigation, création de 6 passages à gué/abreuvoirs, création/aménagement de 7 abreuvoirs, création de plus de 900 m linéaire de banquettes minérales, diversification des habitats et protection des berges.

COUT DU PROJET : 28 000 € HT



## Restauration de la morphologie la Bonnieure par recharge granulométrique

Entre juillet et août, l'entreprise Rivolet a poursuivi la mise en place de **matériaux minéraux** dans le lit de la Bonnieure sur la commune de Suaux et de Chasseneuil.

Le but : **ralentir l'écoulement** de l'eau pour favoriser son stockage, tout en **améliorant la qualité** du milieu et des habitats aquatiques.

L'équipe d'entretien du SyBTB est intervenue sur la végétation avant l'arrivée de l'entreprise, afin d'économiser le coût du traitement de la végétation (abattage, élagage, création d'ouvertures).

Le SYBTB conduit depuis plusieurs années des actions fortes en matière de restauration de la fonctionnalité hydromorphologique de la Bonnieure.

COUT DU PROJET : 502 718 €





Retrouver une rivière vivante en diversifiant les écoulements et les habitats aquatiques et en améliorant l'auto-épuration



### Restauration du secteur médian du Trèfle

Le SYMBAS a réalisé plusieurs actions combinées sur le Trèfle médian :

- Diversification des écoulements sur 950 ml sur le Trèfle
- Remise en fonction d'un méandre déconnecté
- Mise en continuité de trois déversoirs de moulin

Ces travaux ont permis de gagner 925 m de cours d'eau déconnecté mais aussi de ralentir les crues et inondations, d'améliorer l'hydromorphologie des habitats aquatiques situés en Zone Natura 2000 sur 1 km et de restaurer la continuité écologique sur 7 km.

COÛT DU PROJET : 175 895 € HT





Favoriser la circulation des poissons et le transport sédimentaire

SRB Dronne



Nos rivières au cœur du territoire

## Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Lizonne au gué de Saint-Séverin

Le SRB Dronne a réalisé un bras de contournement de 130 m pour assurer, avec un seul aménagement, la continuité écologique d'un ouvrage communal et d'un barrage de moulin. Le foncier a été acheté par le Conservatoire des Espaces Naturels et mis à disposition du syndicat. La concertation avec les propriétaires riverains et propriétaires de moulins a été importante. Le propriétaire du moulin a participé au financement des travaux.

COUT DU PROJET : 42 000 € HT



OCTOBRE 2022



## Travaux de restauration de la continuité écologique sur la Tude à Montmoreau

Après deux années de concertation en partenariat avec la commune de Montmoreau, deux projets de restauration de la continuité écologique ont pu être conduits sur la Tude par le Syndicat sur :

- L'ouvrage de Grand Pas ;
- L'ouvrage du Pont.

COUT DU PROJET

86 000 € HT

POUR GRAND PAS

117 000 € HT

POUR L'OUVRAGE DU PONT







## Etude pour la restauration de la continuité écologique du Son-Sonnette

Le SBAISS a poursuivi son étude sur les possibilités d'aménagement ou de gestion de 7 moulins du Son-Sonnette, sur les communes de Valence, Saint-Front et Mouton.

Objectif : proposer différents principes d'aménagement à mettre en œuvre au niveau de chaque ouvrage et sur le lit mineur pour améliorer le fonctionnement hydraulique et assurer les débits minimum, la franchissabilité biologique et sédimentaire.



COUT DU PROJET : 53 790 € TTC



## Restauration de la continuité écologique sur la Tardoire

Suite à l'étude sur 13 ouvrages ayant un impact majeur sur la continuité écologique de la Tardoire amont, le SYMBA Bandiat Tardoire a été retenu dans le cadre d'un appel à projets financé uniquement sur des fonds privés (« programme OPEN RIVERS »).

Malgré les évolutions réglementaires connues en 2022, le syndicat a pu engager l'effacement de 4 seuils (durée des travaux 12 mois).



COUT DU PROJET : 35 000 € D'ETUDES ET 308 000 € DE TRAVAUX



## Restauration de la continuité écologique sur l'étang de la Brèche

Le syndicat a engagé en 2022 la vidange de l'étang de la Brèche. Cette opération (en partenariat avec la FDPPMA 17) constitue la première étape pour permettre la renaturation du Coran et la mise en continuité de l'étang sur les communes de Saint-Césaire et Saint-Bris-des-Bois.

Il s'agit de l'opération la plus importante menée par le SYMBA depuis sa création. L'historique de ce projet est long (les premières propositions ont vu le jour dans les années 90) et ce n'est qu'au cours des dernières années qu'un choix technique répondant aux différentes contraintes sur ce site ont été trouvées à savoir permettre la mise en continuité du site tout en respectant le caractère de site inscrit du plan d'eau de l'étang.

COUT DU PROJET :

EN 2022 : ETUDES, MISE EN PLACE DU BASSIN DE SEDIMENTATION, VIDANGE DU SITE ET COMMUNICATION : 84 885 €

NB : PREVISIONNEL 2023 : 435 500 €



## Gestion de la végétation, des embâcles et des espèces exotiques envahissantes



Améliorer la fonctionnalité des cours d'eau par une gestion adaptée de sa végétation rivulaire



### Problématique Jussie et gestion sélective des embâcles sur l'axe Charente Non Domaniale

Le SBCP assure des enlèvements sélectifs d'embâcles sur la Charente Non Domaniale ainsi que des campagnes d'arrachage de Jussie.

Objectif :

EMBACLES : Prévenir les problématiques d'inondations et de sécurité pour les usagers du fleuve.

57 embâcles retirés en 2022

JUSSIE : Eviter la prolifération de végétaux exotiques envahissants préjudiciables à la vie du cours d'eau

3652 m<sup>2</sup> arrachés (96 m<sup>3</sup>)



COUT DU PROJET : 40 000 € HT POUR LA GESTION DES EMBACLES / 40 000 € HT POUR LA JUSSIE



## Préservation et restauration des zones humides



Retrouver des zones humides fonctionnelles (rôle de filtre, régulation des étiages et des crues, habitat...).



### Mise en œuvre des actions « Zones Humides de tête de bassin versant »

Le SMACA a poursuivi les travaux prévus dans le cadre de sa réponse à l'appel à projets « restauration des zones humides de têtes de bassin versant ».

Les travaux ont été validés ainsi que la DIG, des conventions ont été mises en place avec les propriétaires et exploitants et une entreprise a été retenue pour la mise en œuvre prévue pour 2023.



### Restauration de zones humides par l'effacements d'étangs sur le territoire du SAB Vienne

En 2022, plusieurs étangs ont été effacés avec la prise en compte d'aménagements agricoles pour restaurer des micro-habitats (pêcheries, lavoirs) et alimenter le bétail en eau. Ces opérations permettent de restaurer des zones humides tout en conservant des usages de la ressource en eau respectant son environnement. Ces travaux font partie des solutions fondées sur la nature permettant une adaptation aux changements climatiques.



AVANT



APRES

Ces actions s'ajoutent à d'autres opérations conduites par le syndicat en faveur des zones humides : inventaire des mares par exemple.

## Prévention du risque inondation



Anticiper et limiter les problématiques d'inondation,  
Diminuer l'aménagement dans les zones à risque et la vulnérabilité des sites déjà aménagés.



### Définition des lignes directrices de gestion du risques « inondations »

Les lignes directrices de gestion du risque inondations définies par le SYBRA en 2021 ont été développées sur 2022. Les lignes directrices risque inondation du SyBRA permettent de clarifier les interventions du syndicat sur le risque inondation, de définir des axes de travail et d'organiser leur mise en œuvre, le tout dans un objectif global d'atténuation du risque sur le territoire.

De plus, le SyBRA a inscrit une fiche action dans le PAPI Charente visant à instrumenter ses cours d'eau par l'installation de trois stations automatisées de mesures de hauteur d'eau (Anguienne x2, Échelle x1). En complément, la pose d'une cinquantaine d'échelles limnimétriques a été réalisée, couvrant tout le territoire



SRB Dronne



### Travaux de restauration de la continuité écologique et de réduction de l'inondabilité au moulin Lespinasse sur la Belle

Les travaux réalisés par les syndicats sont dimensionnés pour répondre à un maximum d'enjeux présents sur les sites d'intervention. Le SRB Dronne a par exemple réalisé un bras de contournement permettant de respecter la continuité écologique tout en délestant le Bief du Moulin de Lespinasse des sur-débits responsables de nombreuses inondations. La répartition des débits a également été rétablie en faveur de la Belle pour les périodes d'étiage et de débits moyens. Le foncier a été acheté par le Conservatoire des Espaces Naturels et mis à disposition du syndicat.



COUT DU PROJET : 26 000 TTC

## ► Autres actions 2022



### Finalisation de la phase préparatoire du PPG « Bassin du Né et affluents rive gauche de la Charente »

Le SBVNé a lancé deux études sur son territoire de compétence afin de pouvoir définir le contenu des actions du futur PPG des Cours d'eau.

Chaque étude est composée de 4 parties : recueil bibliographique et inventaire de terrain (avec cartographie sous SIG), diagnostic partagé avec les élus locaux, enjeux et objectifs et remise d'un avant-projet.

La première étude a été lancée sur le bassin du Né en 2016 (finalisée en 2021) et la deuxième, suite à la prise de compétence GEMAPI en 2018 a été lancée en 2019 (finalisée en 2021) sur les affluents rive gauche du fleuve Charente.

En 2021, les résultats des 2 études ont été réunies afin de constituer un seul programme d'actions dont le montant prévisionnel est de 13 535 000 € et un seul dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui a été soumis à enquête publique fin 2022.

Contenu des actions 2023 – 2032 :

Restauration	38 actions
Lit mineur : ouvrages	14 actions
Lit mineur et berges	17 actions
Lit majeur	6 actions
Versants	1 action
Entretien & Suivi	11 actions
Actions d'entretien	3 actions
Actions de suivi	8 actions
<b>TOTAL</b>	<b>49 actions</b>

contenu des actions du PPG 2023/2032

COUT DES ETUDES : 329 881 € TTC, RESTE A CHARGE DU SBVNE : 109 960 €



### Animation des MAEC et PSE sur le territoire du SAB Vienne

Le SAB Vienne porte sur son territoire des dispositifs d'accompagnement au changement de pratiques agricoles (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques et Paiements pour Services Environnementaux).

En 2022, ce sont respectivement 820 000 € et 701 000 € qui ont été mobilisés pour chacun des dispositifs à destination des agriculteurs locaux.

Depuis 2011, 168 exploitants et 4112 ha ont été engagés en MAEC localisées sur le territoire du SAB Vienne.



## Sensibilisation du public aux actions du contrat territorial

L'année 2022 a principalement été marquée par la mise en place d'actions de sensibilisation des publics à la préservation de la ressource en eau avec deux réunions d'informations des propriétaires d'étangs sur la réglementation et la gestion de leurs plans d'eau, puis la tenue d'une réunion d'information des propriétaires d'assainissement non collectif non conforme sur les intérêts de disposer d'équipements de traitement des eaux usées, les aides financières existantes, l'organisation de la démarche de réalisation d'un équipement individuel et le retour d'expériences auprès de deux propriétaires.

Ces trois réunions ont mobilisées environ 120 personnes.

Le coût a directement été pris en charge par le SIGIV dans le cadre de l'action animation financée avec l'aide de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Merci aux acteurs enquêtés.

Merci aux syndicats GEMAPI pour leurs photos d'illustration.

Crédits photos : Charente Eaux, SABV Dronne Aval, SBV Né, SMABACAB, SABV Vienne, SYBTB, SYBRA, SYMBA, SYMBAS, SBAISS, SMACA, SBPCP, SYMBA Bandiat Tardoire, SIGIV, SMG Saye Galostre Lary, CDC Civraisien, SRB Dronne.

# ANNEXES

ANNEXE 1 : Source des données issues des collectivités.....	41
ANNEXE 2 : Liste des EPCI membres des syndicats GEMAPI au 31/12/2022 .....	42
ANNEXE 3 : Contributions des EPCI membres des syndicats GEMAPI en 2022.....	43
ANNEXE 4 : Outils de programmation en place au 31/12/2022.....	46





## ANNEXE 1 : Source des données issues des collectivités

	Réponse au questionnaire	Rapport d'activités 2022	Compte Administratif 2022	Intégration des données
<b>Source des données syndicats GEMAPI</b>				
SMABACAB	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SYBRA	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SYBTB	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SABV Dronne Aval	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SBV Né	OUI	OUI	NON	Partiellement Intégrées
SBAISS	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SMACA	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SBCP	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SIGIV	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SYMBA - EPAGE	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SAB Vienne - EPAGE	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SRB Dronne	OUI	NON	OUI	Partiellement Intégrées
SYMBAS	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SMV Vallées du Clain Sud	NON	NON	NON	Non Intégrées
SMG Saye, Galostre , Lary	OUI	OUI	OUI	Intégrées
SYMBA Bandiat Tardoire	OUI	OUI	OUI	Intégrées
CDC Civraisien	OUI	OUI	Pas nécessaire	Intégrées

	Réponse au questionnaire	Intégration des données
CDC 4 B	OUI	Intégrées
CDC Charente Limousine	OUI	Intégrées
CDC Cœur de Charente	OUI	Intégrées
CDC la Rochefoucauld – Porte du Périgord	OUI	Intégrées
CDC Lavalette Tude Dronne	OUI	Intégrées
CDC du Rouillacais	OUI	Intégrées
CDC Val de Charente	OUI	Intégrées
Grand Angoulême	OUI	Intégrées
Grand Cognac	OUI	Intégrées

## ANNEXE 2 : Liste des EPCI membres des syndicats GEMAPI au 31/12/2022

	SMA BACAB	SYBRA	SYBTB	SABV Dronne Av.	SBV Né	SBAISS	SMACA	SBCP	SIGIV	SYMBA	SAB Vienne	SRB Dronne	SYMBAS	SMV Clain Sud	SMG SGL	SYMBA BT
CA de Saintes										1			1			
CA du Grand Angoulême		1	1		1											
CA du Grand Cognac		1			1					1						
CA du Libournais				1											1	
CC Briance Combade											1					
CC Briance Sud Haute Vienne											1					
CC Coeur de Charente	1	1	1			1		1		Conv.de délégation						
CC de Charente Limousine			1			1	1		1		1			1		
CC Gémozac et Saintonge Viticole													1			
CC Cœur de Saintonge										1						
CC de la Haute-Saintonge				1	1								1		1	
CC de Noblat											1					
CC des 4B Sud Charente				1	1								1		1	
CC des Vallées du Clain														1		
CC Dronne et Belle												1				
CC du Civraisien en Poitou														1		
CC du Fronsadais															1	
CC du Pays de Saint-Aulaye												1				
CC du Périgord Nontronnais												1				1
CC du Pays Ribérais												1				
CC du Rouillacais	1	1						1		1						
CC du Val de Vienne											1					
CC Élan Limousin Avenir Nature											1					
CC Haut Limousin en Marche									1		1					
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord			1													
CC Latitude Nord Gironde															1	
CC Lavalette Tude Dronne		1	1	1	1							1			1	
CC Mellois-en-Poitou	1							1						1		
CC Ouest Limousin											1					1
CC Pays de Nexon Monts de Chalus											1					1
CC Porte Océane du Limousin							1				1					1
CC Val de Charente	1					1		1								
CC Vals de Saintonge	1									1						
CC Vienne et Gartempe														1		
CU du Grand-Poitiers														1		
CU Limoges Métropole											1*					
	5	5	5	4	5	3	2	4	2	5 + conv	11	5	4	6	6	4

\* Le SAB Vienne dispose d'autres adhérents mais qui ne concernent pas la compétence GEMAPI.

La CU de Limoges métropole est à la fois adhérente du SAB Vienne et en convention de délégation selon les missions considérées.

### ANNEXE 3 : Contributions des EPCI membres des syndicats GEMAPI en 2022

1/3

	SMA BACAB	SYBRA	SYBTB	SABV Dronne Aval	SBV Né	SBAISS	SMACA	SBCP	SIGIV	SYMBA	SAB Vienne	SRB Dronne	SYMBAS	SMV Clain Sud	SMG SGL	SYMBA BT
CA de Saintes										64 585 €			39 391 €			
CA du Grand Angoulême		293 401 €	63 768 €		1 982 €											
CA du Grand Cognac		33 827 €			171 772 €					67 095 €						
CA du Libournais				58 078 €											29 071 €	
CC Briance Combade											26 515 €					
CC Briance Sud Haute Vienne											45 690 €					
CC Coeur de Charente	56 755 €	23 518 €	19 756 €			23 447 €		58 884 €		831 €						
CC de Charente Limousine			91 237 €			47 618 €	54 174 €		90 000 €		9 688 €			NR		
CC de Gémozac et de la Saintonge Viticole													17 128 €			
CC Cœur de Saintonge										4 829 €						
CC de la Haute- Saintonge				33 183 €	24 048 €								224 069 €		61 265 €	
CC de Noblat											12 008 €					
CC des 4B Sud Charente				4 145 €	100 780 €								37 097 €		14 799 €	
CC des Vallées du Clain														NR		
CC Dronne et Belle												78 178 €				
CC du Civraisien en Poitou														NR		
CC du Fronsadais															17 386 €	
CC du Pays de Saint-Aulaye												45 816 €				

2/3	SMA BACAB	SYBRA	SYBTB	SABV Dronne Aval	SBV Né	SBAISS	SMACA	SBCP	SIGIV	SYMBA	SAB Vienne	SRB Dronne	SYMBAS	SMV Clain Sud	SMG SGL	SYMBA BT
CC du Périgord Nontronnais												1 930 €				36 043 €
CC du Pays Ribéracois												136 323 €				
CC du Rouillacais	26 256 €	32 669 €						13 622 €		6 737 €						
CC du Val de Vienne											89 406 €					
CC Élan Limousin Avenir Nature											70 670 €					
CC Haut Limousin en Marche									18 056 €		5 759 €					
CC La Rochefoucauld - Porte du Périgord			142 177 €													
CC Latitude Nord Gironde															30 656 €	
CC Lavalette Tude Dronne		16 595 €	736 €	124 594 €	12 912 €							31 797 €			823 €	
CC Mellois-en- Poitou	45 963 €							17 136 €						NR		
CC Ouest Limousin											32 742 €					34 506 €
CC Pays de Nexon Monts de Chalus											42 651 €					8 842 €
CC Porte Océane du Limousin							8 255 €				137 307 €					2 226 €
CC Val de Charente	41 064 €					21 059 €		50 358 €								
CC Vals de Saintonge	19 961 €									137 540 €						
CC Vienne et Gartempe														NR		
CU du Grand- Poitiers														NR		
CU Limoges Métropole											62 115 €					
6 communes adhérentes au SAB Vienne sur le volet tourisme*											10 420 €					

3/3	SMA BACAB	SYBRA	SYBTB	SABV Dronne Aval	SBV Né	SBAISS	SMACA	SBCP	SIGIV	SYMBA	SAB Vienne	SRB Dronne	SYMBAS	SMV Clain Sud	SMG SGL	SYMBA BT
<b>TOTAL 2022</b>	<b>190 000 €</b>	<b>400 010 €</b>	<b>317 675 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>311 494 €</b>	<b>92 125 €</b>	<b>62 429 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>108 056 €</b>	<b>281 617 €</b>	<b>544 971 €</b>	<b>294 044 €</b>	<b>317 684 €</b>	<b>NR</b>	<b>154 000 €</b>	<b>81 617 €</b>
Total 2021	190 000 €	380 000 €	295 000 €	220 000 €	288 420 €	70 331 €	62 430 €	140 000 €	119 370 €	281 617 €	356 227 €	285 481 €	309 246 €	373 001 €	74 000 €	81 617 €
Total 2020	190 000 €	320 000 €	295 000 €	200 000 €	265 824 €	70 331 €	62 430 €	140 000 €	120 000 €	281 617 €	366 480 €	277 167 €	309 462 €	373 001 €	NR	NR
Total 2019	170 000 €	300 000 €	186 100 €	200 000 €	245 000 €	70 330 €	62 430 €	120 000 €	62 500 €	281 620 €	56 600 €	277 167 €	237 000 €	NR	29 600 €	NR



## ANNEXE 4 : Outils de programmation en place au 31/12/2022


Collectivité	Nom du contrat territorial ou du plan pluri-annuel de gestion	Etat d'avancement	Degré d'avancement de la construction du CT/PPG au 31/12/2022	Niveau de mise en œuvre du CT/PPG		Coût total du programme d'actions	PPG/CTMA situé tout ou partie en Charente
				au 31/12/2021	au 31/12/2022		
<b>SMVCS</b>	Contrat territorial Milieux Aquatiques Clain Sud 2020 – 2025	En cours	-	NR	NR	6 629 460 €	OUI
<b>SABV Vienne</b>	Contrat Territorial du Bassin de la Briance 2023 - 2025	En attente de l'arrêté	100% (signature CT le 22/05/23)	-	-	3 775 000 €	NON
	Contrat territorial Milieux Aquatiques Vienne médiane et ses affluents 2023 - 2028	En attente de l'arrêté	100% (signature CT le 22/05/23)	-	-	6 652 000 €	OUI
	Contrat territorial de la Vienne métropolitaine et ses affluents 2023 - 2025 coordonné par Limoges Métropole	En attente de l'arrêté	100% (signature CT le 22/05/23)	-	-	123 000 €	NON
	Contrat territorial Vienne Amont "sources en actions 3" 2024 – 2029 coordonné par l'EPTB Vienne et le PNR Millevaches en Limousin	En élaboration	NR	-	-	1 908 000 €	NON
<b>SIGIV</b>	Contrat territorial Goire et Issoire amont 2021 - 2026	En cours	-	-	Lancement (AP DIG 90/2022)	3 642 898 €	OUI
<b>SMACA</b>	PPG Charente Amont 2023 - 20XX	En élaboration	90%	-	-	1 313 810 €	OUI
<b>SBAISS</b>	PPG Izone, Argentor, Son-Sonnette - 20XX	En élaboration	50%	-	-	-	OUI
<b>CDC Civraisien en Poitou</b>	PPG Vallée de la Charente et ses affluents dans la Vienne 2018 - 2023	En cours	-	proche 100%	proche 100%	1 829 701 €	NON
<b>SBCP</b>	PPG Charente Péruse 2023 - 20XX	En élaboration	80%	-	-	1 048 000 €	OUI
	PPG Charente Non Domaniale 2024 - 20XX	En élaboration	20%	-	-	-	OUI
<b>SMABACAB</b>	PPG Aume-Couture, Auge et Bief 2021 - 2025	En cours	-	-	20%	2 623 200 €	OUI
<b>SYMBA BT</b>	PPG Bassin versant Bandiat Tardoire amont 2017 - 2024	En cours	-	90%	97%	2 069 025 €	NON


<b>SYBTB</b>	PPG Bonnieure 2016 - 2022	Terminé	-	70%	100%	1 194 080 €	OUI
	PPG Bandiat, Tardoire et Bonnieure 2024 - 2033	En élaboration	70%	-	-	-	OUI
<b>SYBRA</b>	PPG Claix, Eaux Claires, Echelle, Nouère et Touvre, et leurs affluents 2023 - 2032	En attente de l'arrêté	100% AP du 09/02/2023)	-	-	2 569 760 €	OUI
	PPG Boême - Anguienne 2023 - 2032	En attente de l'arrêté	100% AP du 09/02/2023)	-	-		OUI
	PPG Guirlande 2024 - 2033	En élaboration	100%	-	-	322 416 €	OUI
	PPG Charraud 2024 - 2033	En élaboration	100%	-	-	1 169 453 €	OUI
	PPG Argence	En élaboration	5%	-	-	-	OUI
<b>SYMBA</b>	PPG Antenne, Soloire, Coran 2019 - 2023	En cours	-	Finalisation phase 3	Lancement phase 4	1 464 000 €	OUI
	PPG Affluents du bassin de l'antenne 20XX - 20XX	En élaboration	NR	-	-	-	OUI
<b>SBV NE</b>	PPG Né et Affluents rive gauche de la Charente entre Châteauneuf et Merpins 2023 - 2032	En attente de l'arrêté	100% (AP du 12/10/2023)	-	-	13 535 000 €	OUI
<b>SYMBAS</b>	PPG Seugne, Maine et Trèfle (17) 2021 - 2025	En cours	-	20%	40%	3 600 000 €	OUI
<b>SABV Dronne Aval</b>	PPG Dronne Aval 2023 - 2028 (DIG Warsmann 2019 - 2026	En cours	-	22%	30%	810 000 €	OUI
	PPG Tude et Dronne Charentaise 2018 - 2027	En cours	-	45%	50%	3 045 000 €	OUI
<b>SRB Dronne</b>	PPG Dronne, Lizonne et leurs affluents 2020-2024	En cours	-	15%	30%	5 980 500 €	OUI
<b>SMG Saye, Galostre, Lary</b>	PPG Saye Galostre 2020 - 2029	En cours	-	NR	15%	2 356 396 €	NON
	PPG Lary	En élaboration	0%	-	-	-	OUI








 Domaine de la Combe  
241 rue des Mesniers - CS 71144  
16710 Saint-Yrieix-sur-Charente

 05 45 20 03 00

 [www.charente-eaux.fr](http://www.charente-eaux.fr)

